

OmiDelta
Fonds Acteurs Non-Etatiques

Appel à propositions de projets GIRE 2018

Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Bénin)

Lignes budgétaires : GIRE

Référence : GIRE Omidelta ANE/GIRE 2018/AP/1

PROPOSITION COMPLETE

Date limite pour l'envoi de la proposition complète revue : 9 novembre 2018 à 15h

Dossier N°	
------------	--

(Pour usage interne seulement)

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	2
PARTIE B. FORMULAIRE DE PROPOSITION COMPLETE	3
1. INFORMATIONS GENERALES	3
2. L'ACTION	4
2.1. Pertinence de l'action (maximum 5 pages).....	4
2.2. Description de l'action et de son efficacité (maximum 14 pages)	8
2.3. Méthodologie (maximum 4 pages)	18
2.4. Durée et plan d'action indicatif pour la mise en œuvre	22
2.5. Durabilité (Maximum 3 pages)	23
2.6. Cadre logique.....	27
3. COUT DE L'ACTION ET MONTANT DEMANDE	30
4. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION	31
4.1. Description des partenaires.....	31
4.2. Principes de partenariat.....	32
5. LISTE DE CONTROLE	34
6. DECLARATION DU DEMANDEUR POUR LA PROPOSITION COMPLETE	35
ANNEXES.....	36

LISTE DES ABREVIATIONS

ABO	Agence de Bassin de l’Ouémé
ANE	Acteurs Non Etatiques
BMVO	Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé
BRAOC	Bureau Régional d’Afrique de l’Ouest et d’Afrique Centrale
CANEA	Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques des secteurs de l'eau et de l'assainissement au Bénin
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCE	Comité Communautaire de l’Eau
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CIE	Comité Intercommunautaire de l’Eau
CLE	Comité Local de l’Eau
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CIRAD	Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CREDEVA	Coalition pour la Recherche et le Développement Vert en Afrique
ESS	Entreprise Sociale et Solidaire
GDRN	Gestion Durable des Ressources Naturelles
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIE	Groupement d’Intérêt Economique
GIZ	Agence de Coopération Allemande
IEC	Information, Education et Communication
INE	Institut National de l’Eau
IRD	Institut de Recherche et de Développement
ISMO	Indice de Stabilité de la Matière Organique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ODK	Open Data Kit
OS	Objectif Stratégique / Spécifique
PAG	Plan d’Actions du Gouvernement
PANGIRE	Plan d’Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIS	Plan d’Investissement Séquentiel
PNE	Partenariat National de l’Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Paiement pour Services Ecosystémiques
R	Résultat
RC	Renforcement de Capacités
SAP	Système d’Alerte Précoce
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SIG	Système d’Information Géographique
T	Tonnes
UAC	Université d’Abomey-Calavi

PARTIE B. FORMULAIRE DE PROPOSITION COMPLETE

1. INFORMATIONS GENERALES

Référence de l'appel à propositions	OmiDelta ANE/GIRE 2018/AP/1	
Intitulé de l'appel à propositions	Appel à propositions de projets pour le financement des actions d'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le sous-bassin de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO) et en particulier le delta côtier au Bénin.	
Nom du demandeur :	Centre International de Développement et de Recherche (CIDR)	
N° de la proposition¹ :	OmiDelta ANE/GIRE 2018/AP/1-4	
Intitulé de l'action :	Opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) par un système de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (Bénin)	
Lieu(x) de l'action :	Département de l'Atlantique, Plateau, Zou Communes d'Adja-Ouéré, Ouinhi, Toffo, Zagnanado, Zè, Zogbodomey	
Durée totale de l'action :	30 mois	
Budget de l'action :	Total des coûts de l'action (en EUR)	Contribution demandée à la SNV (en EUR)
	2 000 000 €	2 000 000 €

¹ Le numéro de proposition tel qu'attribué par la SNV et notifié au demandeur dans la lettre d'invitation à soumettre un formulaire de proposition complète.

2. L'ACTION

2.1. PERTINENCE DE L'ACTION (maximum 5 pages)

Intégration dans les politiques nationales

Les inondations (et en particulier les inondations extrêmes de 2010) sont identifiées comme un enjeu important dans le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), dont l'objectif général est d'« optimiser le bien-être économique et social des populations de manière équitable et sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux ».

Les actions du projet s'intègrent dans l'Objectif Stratégique (OS) 3 de la 2^{ème} phase du PANGIRE à travers l'opérationnalisation au niveau communautaire du cadre de gestion intégrée des ressources en eau et la promotion de la valorisation de l'eau dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO). Le projet s'inscrit en effet dans l'OS3b du PANGIRE : « Opérationnaliser la GIRE dans l'ensemble hydrographique de l'Ouémé-Yéwa », en particulier en contribuant aux actions suivantes :

- A3b.2.3 Mise en place et opérationnalisation des Comités Locaux de l'Eau (CLE) : le présent projet appuie l'émergence de Comités Communautaires de l'Eau (CCE) dans la zone d'intervention, qui sont des structures préfigurant le collège communautaire des CLE (cf. Résultat 3 du projet) ;
- A3b.10.1 Réalisation d'études et lancement d'initiatives pour la protection des ressources en eau dans le bassin de l'Ouémé : le projet réalisera une étude spécifique sur la filière Sable (cf. A3.1) ;
- A3b.11.1 Identification et prévention des risques et catastrophes liés à l'eau et aux changements climatiques : le projet intègre les pairs éducateurs formés en risques et catastrophes dans les Comités Communautaires de l'Eau et une simulation de situation d'urgence Inondation est prévue dans le R3 (activité A3.3) ;
- A3b.12.1 Elaboration et mise en œuvre d'un plan IEC-CCC pour la gestion de l'eau : les activités du R1 concernent la sensibilisation des populations et des acteurs locaux.

On notera également que le projet contribuera, dans une moindre mesure, à l'OS2 du PANGIRE « Consolider le cadre de gestion des ressources en eau au niveau central en vue de l'opérationnalisation de la GIRE sur l'ensemble du territoire » par son résultat R2.7. Grâce aux activités de sensibilisation du RA1, la population en général et les groupes cibles en particulier de la zone d'intervention internaliseront les principes de la GIRE.

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) mentionne les inondations et le Changement Climatique comme une contrainte majeure au développement du Bénin, et a inscrit des actions pour en réduire les impacts négatifs : assainissement pluvial à Cotonou, poursuite du projet Système d'Alerte Précoce, projets de forêt galerie et initiative de reboisement. Le présent projet vise l'amélioration des conditions de vie des populations en conformité avec le 3^{ème} pilier du PAG.

Le projet s'inscrit dans une opérationnalisation de la GIRE visant à réduire les inondations exceptionnelles dans le Delta et le Lac Nokoué. Dans cette optique GIRE, ces inondations reposent sur un lien causal entre l'Amont (où les eaux de pluie ne sont pas infiltrées et ruissèlent vers le fleuve) et l'Aval (qui ne peut évacuer rapidement les eaux du fleuve à cause du cordon littoral fermant le lac au Sud, sur lequel s'est développé Cotonou). Le présent projet vise à réduire le ruissellement des eaux provenant des zones de plateau (Amont). Il jouera sur quatre types d'actions et mesures :

- les actions et mesures favorisant la connaissance et les échanges à l'échelle du bassin versant (R1) : actions de sensibilisation et cartographie participative ;
- les actions et mesures qui favorisent l'infiltration et la réduction du ruissellement des eaux de pluie sur les terres de plateau (R2) : établissement de micro-aménagements régulant le débit (haies, reboisement, cordons, mares, autres) ;
- les actions et mesures qui favorisent la capacité tampon hydrologique (R2) : appui à la Filière Sable ;
- les actions et mesures favorisant la gouvernance de l'eau à l'échelle du sous-bassin versant (R3) : émergence et accompagnement de « Comités Communautaires de l'Eau » (CCE) comme espaces de dialogue au sein de la population et préfigurant le collège

communautaire des Comités Locaux de l'Eau (CLE), mise en place d'un dispositif d'alerte communautaire et réflexions sur la pérennisation financière de l'ensemble du dispositif GIRE.

Le projet contribuera également à la réalisation du Plan d'Investissement Séquentiel (PIS) du SDAGE de l'Ouémé. C'est principalement dans la Composante 6 « Développement socio-économique et préservation de l'environnement » du SDAGE que le projet s'inscrit, et en particulier dans sa Sous composante 6.2 « Préservation de l'environnement ». Les mesures et actions concernées sont :

- Mesure 75 « Gestion intégrée de la zone côtière (Delta, zones lagunaires,...) » : le projet opérationnalisera la GIRE dans les zones de plateau de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé – qui ont une incidence sur la zone côtière ;
- Mesure 77 « Sensibilisation sur les textes législatifs et règlementaires en matière de gestion des ressources naturelles » : les actions de sensibilisation du R1 du projet ;
- Action 81 « Etude et Gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources lagunaires entre exploitants de sable, pêcheurs et maraîchers » : actions de cartographie participative du R1, accompagnement de la Filière Sable du R2, accompagnement des Comités Communautaires de l'Eau et établissement des Plans d'actions communautaire GIRE du R3 ;
- Action 86 « Lutte contre la prolifération des plantes aquatiques envahissantes » est partiellement prise en compte dans le R2, par la sensibilisation de bonnes pratiques agricoles (ne pas utiliser des engrais chimiques) ;
- Action 87 « Mesures d'inversion des tendances à la dégradation des sols et des terres » : actions de Conservation des Eaux et des Sols prônées par le Résultat 2.

Le projet participera également à la Mesure 15 « Vulgarisation de la politique de l'eau, du code de l'eau, du PANGIRE et du SDAGE dans le bassin de l'Ouémé ». L'Action 58 « Elaboration et/ou mise en œuvre des plans de gestion intégrée et participative des plans d'eau » est également concernée par l'implication des communautés à la base.

Justification de la localisation du projet

La mise en place d'une dynamique GIRE voudrait que l'action s'inscrive sur l'ensemble du sous-bassin de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO), y compris le delta côtier. Cependant, du fait de la mise en œuvre conjointe et synergique des projets à financer par OmiDelta Fonds ANE sur l'ensemble du sous-bassin versant de la BMVO, le présent projet contribuera spécifiquement à limiter le ruissellement sur les zones de plateau du sous-bassin versant. La zone d'intervention comprend les communes : Adja-Ouèrè, Ouinhi, Toffo, Zagnanado, Zè et Zogbodomey.

Justification des technologies GIRE choisies

Le consortium a opté pour les technologies d'« hydraulique douce » des eaux de pluie. Elles sont adaptées à chaque grande unité du sous-bassin versant pour favoriser l'infiltration et le ralentissement du flux ruisselé sur les terres de plateau, et pour augmenter la capacité tampon hydrologique des écosystèmes naturels.

Les technologies retenues pour le présent projet s'adaptent aux contextes des populations vivant dans le sous-bassin : elles sont peu onéreuses et sont proches des habitudes existantes.

En effet, il est proposé de mettre en œuvre des pratiques de régulation du ruissellement issues du concept de Conservation des Eaux et des Sols (haies, reboisement, merlons, micro-barrages filtrants, fascines, mares, etc.), qui répondent aux principes suivants :

- réduction de la force de l'impact des gouttes de pluie, c'est-à-dire la protection du sol contre la violence directe de la pluie ;
- amélioration de la stabilité (ou résistance) du sol, c'est-à-dire du degré auquel le sol conserve sa structure malgré l'impact de la pluie ;
- réduction de la quantité d'eau entraînant le ruissellement, ce qui permet une meilleure infiltration de l'eau dans le sol ;
- réduction de la vitesse de l'eau et contrôle de l'évacuation des eaux de ruissellement.

Pour augmenter la capacité tampon hydrologique des écosystèmes naturels, le choix retenu est de promouvoir la filière sable pour mieux drainer le fleuve : cela permet de résoudre les problèmes d'inondation en amont et au niveau du prélèvement. Manquant d'informations, l'approfondissement de la connaissance hydrologique du fleuve a été retenu dans l'activité 2.1. Suite à cette étude, le projet accompagnera les activités durables de renforcement de la filière Sable (aménagement de berges, appui en équipements durables). De plus, l'appui à la filière Sable est inscrit dans les Plans de Développement Communaux de Ouinhi, de Zagnanado et de Zogbodomey.

Implication des groupes cibles, bénéficiaires et autres parties prenantes

Des visites de terrain ont été menées par les différents partenaires du projet. Il s'agissait de rencontrer les groupes cibles et les bénéficiaires finaux (groupements d'exploitation de sable, pépiniéristes, associations de femmes et/ou de jeunes, ONGs, etc.) dans les principales communes du sous-bassin versant.

Le projet s'inscrivant dans OmiDelta-GIRE ANE, des réunions de concertation ont été réalisées pour co-construire une synergie d'action avec les autres parties prenantes (consortium mené par PROTOS, VNG International, PNE, INE). Cette recherche de synergie sera effective tout au long de la mise en œuvre du projet : des réunions préparatoires aux activités seront effectuées avec les différentes parties prenantes pour uniformiser les approches et pour renforcer les activités de l'une par celles des autres, et intégrer ainsi parfaitement la notion Amont-Aval.

Leçons tirées des projets réalisés ou en cours

Le projet intègre des actions de sensibilisation (R1) car peu ou pas de projets sont intervenus dans la zone sur la problématique de la GIRE. Les actions de régulation du ruissellement prennent en compte les limitations des projets de reboisement, par un mécanisme pérenne d'appropriation et de suivi des actions par les acteurs cibles. Les actions de la Filière Sable (R2) reposent sur les études préliminaires déjà effectuées (au niveau de l'Université Abomey-Calavi, Plans de Développement Communaux), et le projet a inscrit une étude d'incidences environnementales pour mieux déterminer l'impact de la Filière. Les Comités Communautaires de l'Eau (CCE) dans le projet sont des espaces de gestion concertée des ressources en eau, qui incluront de manière privilégiée les communautés à la base. Le projet prévoit la création d'une dynamique communautaire entre les structures existantes (Associations de Femmes / Jeunes, Coopératives, etc.) qui ont un lien avec la gestion de l'eau, afin de faciliter la mise en place et la pérennisation des cadres de concertation et de gestion de l'eau, préfiguration des CLE.

Complémentarité avec toute autre activité et mécanismes de coordination

La GIRE est une approche intégrée, qui nécessite de connaître et de créer des synergies avec toutes les activités réalisées dans le bassin versant.

Le projet s'inscrit totalement dans cette dynamique de complémentarité, en renforçant les actions existantes. Cela nécessite une forte coordination entre les acteurs, qui a déjà été initiée avec les projets d'OmiDelta Fonds ANE. Le projet prévoit d'organiser localement des réunions de concertation avec ces projets et les autres acteurs qui interviennent sur la GIRE dans la BMVO. En outre, il a bien été noté la complémentarité du présent projet avec celui réalisé par le consortium « PROTOS » en lien avec les services écosystémiques : les synergies d'actions concernent la sensibilisation, l'émergence des structures communautaires de préfiguration des CLE (Comités Communautaires de l'Eau et Comités Civils Villageois), la filière Sable, et le concept de "service écosystémiques". Sur ce dernier point, il s'agira plus d'une synergie conceptuelle / thématique que géographique : le consortium « PROTOS » envisage d'étudier de manière qualitative les services écosystémiques sur sa zone d'intervention ; sur cette base, le CIDR pourra animer la réflexion sur quel acteur du sous-bassin versant repose aujourd'hui le maintien de ces services.

Estimation du nombre de personnes jouissant de la mise en œuvre de la GIRE

Le nombre de bénéficiaires finaux est d'environ 170 000 personnes (dont 72 000 femmes), avec 21 500 bénéficiaires directs et 150 000 bénéficiaires indirects. Des précisions sont données dans la partie 2.3 et dans l'annexe 5 du présent document.

Changements apportés depuis la Note Conceptuelle

Le dossier a fortement évolué depuis la Note Conceptuelle suite aux différents échanges avec les porteurs de projets qui seront financés par le Fonds OmiDelta, soucieux de ce que l'ensemble des projets s'inscrivent dans une synergie cohérente.

Cette évolution a profondément touché l'hypothèse initiale du projet qui était : « une gouvernance GIRE-PSE n'est possible que si des actions de démonstration et d'incitation sont entreprises en Amont et en Aval du Bassin versant pour montrer le bien-fondé de la démarche » et qui reposait sur la démonstration du lien causal Amont-Aval. Suite aux concertations, l'hypothèse est devenue : « Les populations des plateaux de la BMVO agissent de manière concertée avec celles du Fleuve et du Lac pour réduire le ruissellement ».

De cette modification profonde de l'hypothèse du projet, d'autres changements ont été observés :

- Objectifs Global et spécifique : ils ont évolué, du fait du recentrage du projet sur la réduction du ruissellement, comme une des causes des inondations exceptionnelles dans le Delta. Les autres projets soutenus par OmiDelta s'inscrivent sur la partie Fleuve et Delta.
- Zone d'intervention, en conséquence recentrée sur la zone plateau de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé, couvrant 6 communes (Adja-Ouèrè, Ouinhi, Toffo, Zagnanado, Zè et Zogbodomey).
- Résultats : ils ont été reformulés et fusionnés pour mieux se conformer au nouvel objectif global et concorder à la compréhension générale du projet et de l'ensemble du projet OmiDelta.
- Activités : certaines activités ont été supprimées car n'étant plus pertinentes pour la nouvelle zone d'intervention ou n'avaient pas un effet à très court terme ; d'autres ont été formulées.
- Budget : il a subi une révision en fonction des nouvelles activités inscrites, mais le montant total reste similaire.
- Personnel : des orientations ont fait évoluer le dispositif proposé initialement.

2.2. DESCRIPTION DE L'ACTION ET DE SON EFFICACITE (max 14p)

Théorie de Changement

L'opérationnalisation de la GIRE est souvent bloquée par la faible implication des populations sur le terrain, qui méconnaissent le concept et n'en perçoivent pas la globalité du lien causal Amont-Aval. Les acteurs de changement repérés ici sont :

- . les groupements organisés car ils ont une visibilité sur leurs actions communes et peuvent être convaincus de l'incidence de leurs activités. Ils ont une capacité à toucher un public large. Ils ont déjà l'habitude de travailler en concertation et pourront facilement s'inscrire dans la dynamique des Comités Communautaires de l'Eau (CCE).
- . les enfants et jeunes car en tant qu'apprenants, ils ont une capacité à voir la nécessité du changement et sont de bons vecteurs de l'information. Ils sont également les décideurs de demain.
- . les structures d'exploitation du Sable fluvial, dont la filière a été repérée comme pouvant donner une capacité tampon au Fleuve.

Le changement qu'apportera le présent projet repose sur les chemins de changements suivants :

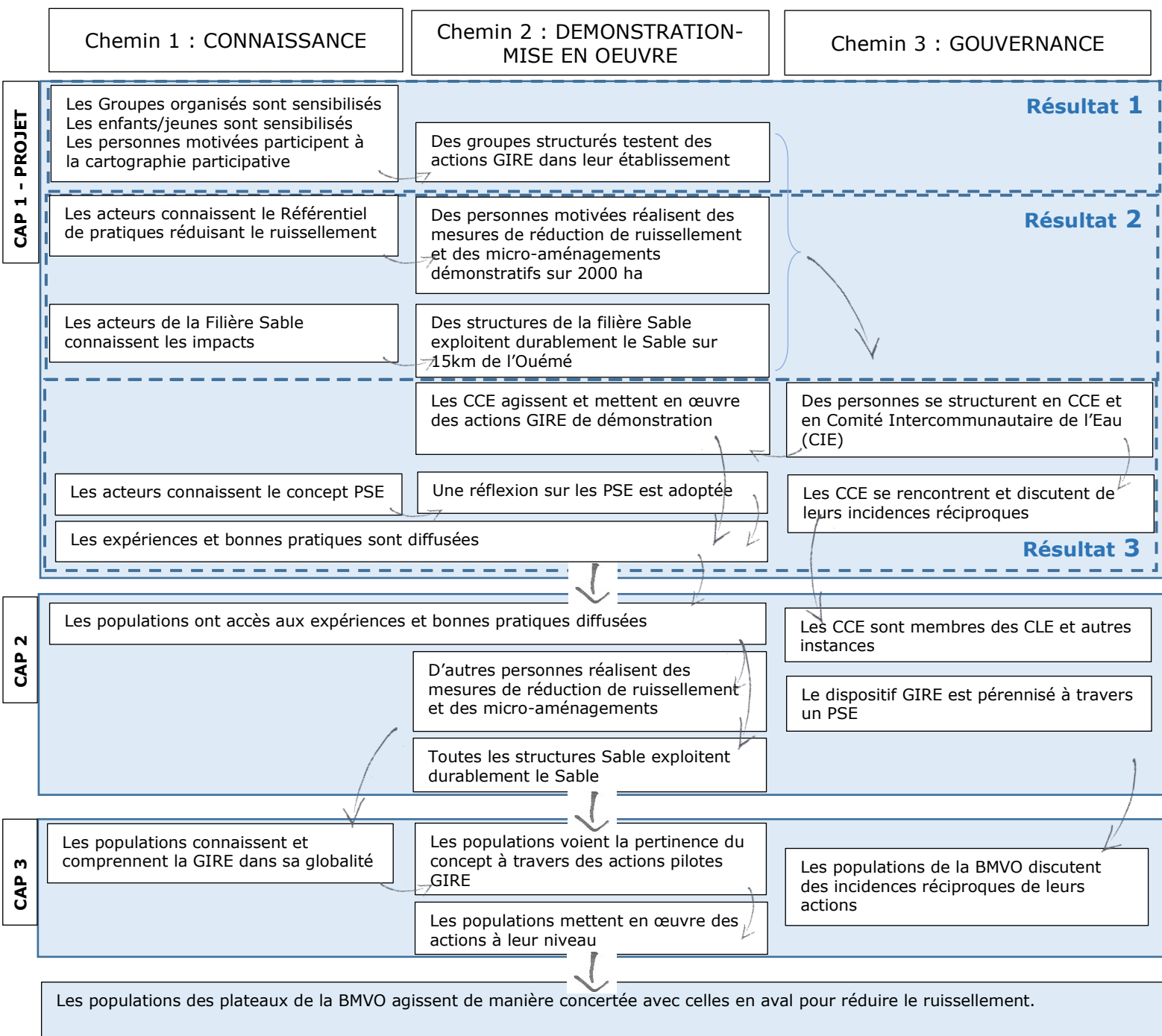
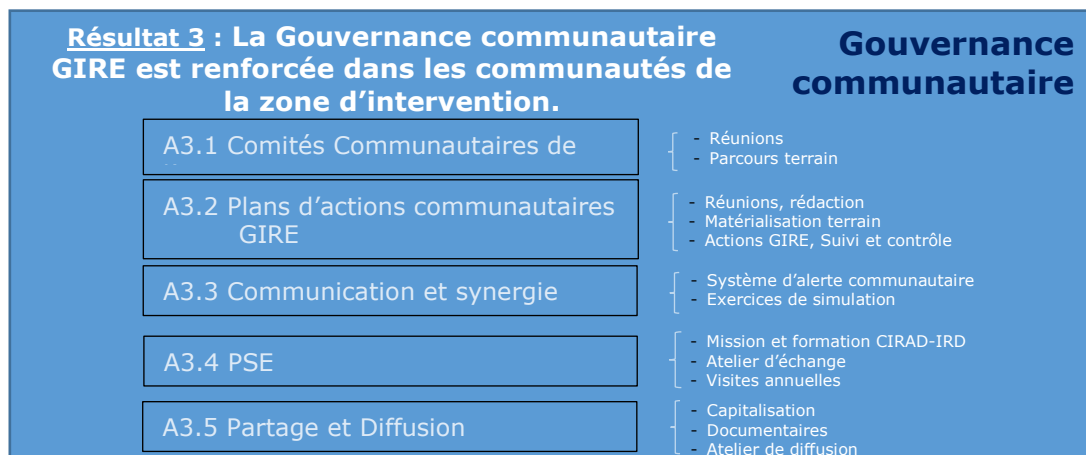
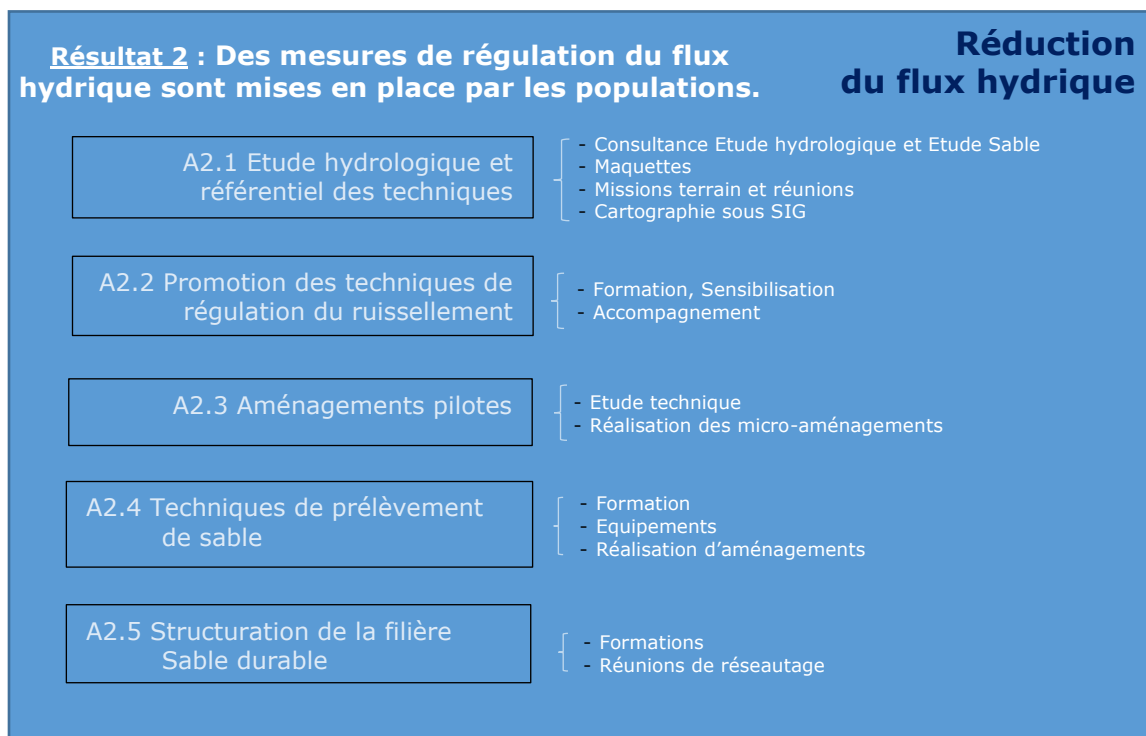
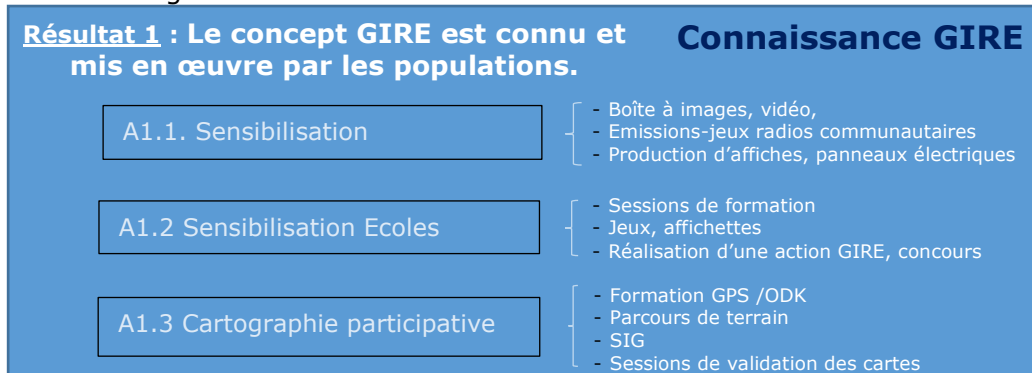


Diagramme de la Théorie de Changement

Le projet contribuera à ce que les populations pauvres et vulnérables vivant dans le Delta de l'Ouémé bénéficient de la mise en œuvre de la GIRE. De manière plus spécifique, et selon la théorie de changement, le projet permettra aux populations des plateaux de la BMVO d'agir de manière concertée avec celles du Fleuve et du Lac pour réduire le ruissellement. Il est attendu une baisse de 15% du débit généré par le ruissellement issu de la zone d'intervention du projet.

Les Résultats attendus, avec les principales activités à réaliser pour les atteindre, sont illustrés dans le diagramme suivant.



Activités proposées et leur efficacité

Résultat 1 : Le concept GIRE est connu et mis en œuvre par les populations.

Les activités de sensibilisation retenues sont habituelles au Bénin. En se reposant sur les associations existantes, le projet s'adapte aux contraintes existantes et n'en crée pas de nouvelles. Enfin, il a été retenu d'établir une cartographie participative des usages de l'Eau, qui permettra une réelle implication des populations. Une attention particulière sera donnée pour que la cartographie inclue les femmes.

A1.1. Etablissement, mise en œuvre et auto-évaluation annuelle du Plan de sensibilisation et des outils-supports de communication

La Gestion Intégrée des Ressources en Eaux, et dans le cas du projet, le lien Amont – Aval, n'est pas si évident pour les populations. Lors des enquêtes de terrain, il est apparu que les populations méconnaissent les textes législatifs et réglementaires qui régissent la GIRE. Il est donc important de bien informer / sensibiliser les populations à cet enjeu.

Pour ce faire, un **plan de sensibilisation** sera établi au préalable. Il approfondira la définition des cibles au niveau de chaque commune (en fonction de la position en plateau ou riveraine du fleuve), ainsi que des messages à diffuser et des supports-outils de communication à utiliser. Ce plan sera revu semestriellement, suite à une auto-évaluation interne. Ce travail de communication sera effectué avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta, afin de bien harmoniser les messages et les interconnecter dans une dynamique Amont (« zone CIDR ») – Aval (« zone PROTOS-VNG »).

Des séances de sensibilisation seront animées par les animateurs/trices, en **prestation de service** gérée par CREDEVA. Ils/elles animeront des **réunions présentiels**. La première année sera réservée à une sensibilisation sur le concept général de la GIRE, sur la base de la **boîte à images** développée par le PNE. La deuxième année, la sensibilisation se focalisera plus sur les particularités du sous-bassin versant de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé. Le projet fera **évoluer la boîte à images** avec ses spécificités.

Ces réunions se feront au niveau des groupes organisés : associations de développement, associations de parents d'élèves, associations autour d'un point d'eau ou d'un centre de santé, groupements d'hommes ou de femmes, associations de jeunes, etc. Elles auront lieu au rythme d'une séance par trimestre et par commune auprès de deux membres (1 homme / 1 femme). Après la sensibilisation, ces personnes assistées des animateurs/trices du projet, transmettront les messages aux membres de leur propre groupe – avec la délivrance d'affichettes résumant les messages.

Un deuxième support de sensibilisation a été retenu : les émissions dans les **radios communautaires**. Au préalable, les journalistes seront formés sur le concept de la GIRE. Les membres des groupes organisés sensibilisés participeront également à ces émissions.

Le troisième support de sensibilisation est **l'affiche**, avec un slogan général, et modulé en fonction du lieu d'affichage : Centres de Santé (liens entre GIRE et Santé), Etablissements scolaires (liens entre GIRE et Education), Sièges des Organisations de Producteurs / Coopératives (liens entre GIRE et Usage du sol). Deux types d'affichage seront réalisés : (i) panneaux géants avec les messages en langues locales à poser dans les lieux publics et zones d'usage le long du fleuve, et (ii) mini-panneaux électriques à base solaire dans les mairies / centres de santé et autres places publiques défilant les bonnes pratiques qui valorisent et préservent les ressources en eau, de même que les mauvaises pratiques à proscrire. Les messages des leaders d'opinion communautaire y seront également diffusés. Ces panneaux électriques seront remis en gérance à un ménage ou au structure locale (par exemple, siège association) qui en assurera la garde et l'entretien. Le contenu de ces affiches sera également décliné en **affichette**, distribué lors des réunions présentiels décrites plus haut.

Un dernier support de sensibilisation sera de courtes **vidéos pédagogiques**, réalisées sur différents thèmes et pour différentes cibles (adultes, femmes, jeunes). Après une phase de réalisation auprès d'une agence recrutée par appel d'offre, ces vidéos seront projetées dans les villages de la zone d'intervention, au rythme d'une séance par semaine et par commune.

A1.2. Mise en œuvre d'actions d'émulation

Afin de rendre plus active la sensibilisation, des actions d'émulation seront mises en œuvre ponctuellement auprès de groupes cibles spécifiques.

L'expérience du CIDR montre que la réalisation d'une **cartographie participative**, réalisée par les populations, a un grand rôle dans la compréhension des concepts, l'émulation et l'implication des populations dans les actions à mettre en œuvre dans le projet.

Il s'agit ici d'avoir, à travers la recherche de connaissance approfondie des usages de l'eau sur la zone d'intervention, ainsi que les éventuels conflits liés à l'eau, de sensibiliser les populations.

En premier lieu, il est nécessaire de **former au GPS** (disponible sur smartphone) **et au logiciel ODK** les animateurs/trices ainsi qu'1 ou 2 jeunes riverains.

Ensuite, les animateurs/trices avec les populations riveraines réaliseront la **délimitation des différentes unités hydrologiques**.

Au Bureau, le responsable SIG, qui aura recueilli au préalable les supports et données disponibles (photos satellites, données administratives), établira des cartes provisoires sur **SIG**. Les animateurs/trices animeront des **sessions de validation** en plénière regroupant tous les acteurs locaux de l'eau. Ce travail s'effectuera en partenariat avec Open Street Map, qui a un savoir important en matière de cartographie participative. Cette activité est un préliminaire très important pour l'émergence des Comités Communautaires de l'Eau, prévue dans le R3.

D'autres actions d'émulation sont prévues :

- Jeux et concours

Afin de rendre plus ludique la sensibilisation, des **jeux** (type « jeu de l'eau ») seront adaptés et dupliqués au préalable. Et un **jeu numérique de type quizz** sera réalisé sur un logiciel libre d'accès, comme KAHOOT.

En lien avec les émissions radio de l'activité précédente, des **jeux radiophoniques** interactifs seront réalisés trimestriellement.

Enfin, un **jeu concours** sera organisé chaque année, sur le thème de la GIRE, qui récompensera les meilleur(e)s équipes de candidat(e)s (adulte, jeunes) d'un lot didactique en lien avec la GIRE.

- Accompagnement dans la définition et la mise en œuvre d'actions GIRE ponctuelles

En parallèle aux animations, les groupes cibles (groupes structurés, organisations de jeunes ou de femmes) seront amenés à réfléchir et accompagner à mettre en œuvre concrètement une **action GIRE de proximité** en lien avec la réduction du ruissellement (récupération des déchets sur le domaine public, citernes d'eau de pluie, etc.).

Résultat 2 : Des mesures de régulation du flux hydrique sont mises en place par les populations.

Les mesures de régulation du flux hydrique généré dans les zones de plateau reposent sur deux stratégies :

- la régulation du ruissellement au niveau-même des zones de plateau
- l'augmentation de la capacité tampon des zones de transfert du flux hydrique au niveau des zones inondables et du fleuve. Les activités liées à cette stratégie se dérouleront prioritairement dans les communes de Zagnanado, Zogbodomey et Ouinhi où le prélèvement de sable se mène actuellement sans aucune structuration et avec des impacts incontrôlés sur les ressources en eau (cf. PDC des communes).

A2.1 Réalisation d'études et identification des techniques de régulation du flux hydrique les mieux adaptées

Sur une base bibliographique, le chargé Gestion Durable des Ressources Naturelles (GDRN) d'Africa Green Corporation établira d'abord un **état des lieux des techniques de Conservation des Eaux et des Sols** qui permettent de réguler le ruissellement et qui sont mises en œuvre ou valorisables dans la zone du projet et facilement adaptables par les communautés à la base.

Sur cette base, une **étude hydrologique**, réalisée à travers une **consultance**, identifiera les unités hydrologiques les plus contributrices au ruissellement dans la zone d'intervention. Basée

sur une modélisation hydraulique, cette étude impliquera également les populations sur le terrain pour mieux comprendre et identifier les chemins d'eau. Un outil de communication, de type **maquette en relief**, sera utilisé, en complément aux parcours de terrain.

Cette étude hydrologique sera complétée par une **étude d'impact de la Filière Sable**, car cette activité, qui se réalise de manière informelle, a un fort impact sur la régulation du débit du fleuve Ouémé et contribue soit à la régulation soit à l'aggravation des inondations en fonction du lieu de prélèvement. Des **réunions de concertation méthodologiques** seront organisées avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta dont le consortium dirigé par PROTOS qui a prévu de travailler également sur cette problématique, afin de s'accorder sur les approches et que l'action soit cohérente sur les deux zones d'intervention.

Le consortium « CIDR » fera appel, par consultance, à un **expert technicien**. Une **étude préliminaire** identifiera les lieux de prélèvement du sable, analysera les impacts environnementaux de l'extraction et définira ainsi les zones de protection des écosystèmes aquatiques et autres mesures d'atténuation et / ou compensatoires. Le SIG (Cf. A3.4) intégrera toutes les données liées à la filière Sable.

Cette étude définira de manière participative les propositions d'améliorations à apporter sur l'efficacité de l'extraction.

Ces deux études seront restituées sur le terrain et par animation radio (et autres canaux utilisés dans le A1.1) afin de permettre une diffusion des connaissances de ces études sur l'ensemble de la population de la zone d'intervention.

En **ateliers d'échanges** seront présentées aux populations les différents résultats de ces deux études et les différentes possibilités de régulation du flux hydrique seront ainsi présentées et discutées : haies antiérosives, reboisement, fascines, bandes enherbées, mares, plantes de couvertures, autres ; priorisation de lieux de prélèvement de sable et mise en défens d'autres zones, choix des outils de prélèvement, aménagements de berges, autres. Le choix des actions sera donc retenu en concertation avec les populations. Ces ateliers seront d'une grande importance afin de contextualiser et de garantir l'applicabilité des différentes techniques à promouvoir dans chaque localité. En effet, ils permettront d'approfondir la connaissance sur les causes du ruissellement, l'évolution du processus dans chaque zone et les liens entre ce phénomène et l'état actuel des sols.

Il s'agira aussi d'analyser l'intérêt économique de chaque possibilité pour les populations locales (exemple : intérêt économique des haies antiérosives à base de pois d'Angole *Cajanus cajan* : utilisation du fruit en alimentation humaine, des feuilles comme fourrage, des tiges comme bois pour la cuisson ; intérêt économique des mares ou des champs d'expansion de crue).

A2.2 Promotion des techniques de régulation du ruissellement sur les zones de plateau

Suite à l'activité 2.1, des **modules de formation et des supports de sensibilisation** seront élaborés sur les pratiques à promouvoir et à mettre en place. Cette activité prolonge l'activité A1.1. Elle reprend donc les mêmes outils d'animation : réunions présentielle, boîte à images, vidéo didactique, émissions radio, affiches. Réalisées par les animateurs/trices avec l'appui-conseil des Chargés IEC (Information, Education et Communication) de CREDEVA, RC (Renforcement de Capacités) et GDRN (Gestion Durable des Ressources Naturelles) d'Africa Green Corporation. Ces sensibilisations – formations s'adresseront aux acteurs clés issus des groupes organisés (estimés à 100 structures regroupant 15 personnes soit 1 500 personnes pour les 6 communes de la zone plateau), qui auront été identifiés au niveau des différentes communes lors des ateliers communautaires. Ils assureront ensuite le relai envers les communautés à la base.

Un mécanisme de **suivi de l'application des différentes techniques** sera mis en place afin d'atteindre les objectifs escomptés. De même un suivi rapproché à l'échelle de 2 parcelles par commune sera effectué dans l'optique de s'assurer de l'efficacité des techniques promues.

A2.3 Mise en œuvre d'aménagements pilotes de régulation du ruissellement

Une **étude** préliminaire puis approfondie sera réalisée (levé topographique, étude socio-environnementale), sur la base des propositions émises de manière consensuelle par la population (cf. A2.1). Une **phase contractuelle** sera enclenchée avec les propriétaires fonciers et les éventuels usagers afin de sécuriser la mise en place des aménagements –

dans une logique de paiement pour services écosystémiques. Ces aménagements seront réalisés sous la supervision du Chargé GDRN (Gestion Durable des Ressources Naturelles) d’Africa Green Corporation, dans une **dynamique de chantier communautaire micro-entrepreneurial** : le chef de chantier, les ouvriers spécialisés et les mains d’œuvre (soit une vingtaine de personnes par commune) seront issus de la communauté et seront formés à la réalisation de ce type de travaux, pour qu’ils puissent continuer à proposer cette prestation localement. Ils bénéficieront de petits équipements.

A2.4 Amélioration des techniques de prélèvement de sable

Des **séances de formation** aux techniques écologiques d’extraction du sable (zonage du plan d’eau ; mesures d’atténuation et / ou compensatoires en termes d’équipements et d’aménagement), définies suite à l’étude d’impact de la filière Sable (cf A2.1), seront animées par les animateurs/trices, appuyé(e)s par le Chargé IEC de CREDEVA et le Chargé de Renforcement de Capacités d’Africa Green Corporation. Ces séances, sur la base des résultats de l’étude, permettront de définir des **Plans durables d’Extraction de Sable** – qui comporteront différents volets : Bonnes pratiques, Equipement et Aménagement.

Un appui en **équipement** sera effectué aux 3 groupements les plus dynamiques et professionnalisés de chaque commune (barque motorisée, outils de prélèvement adaptés comme des mini-dragueuses, équipements de sauvetage et de protection personnelle, etc.), afin de leur permettre d’intégrer dans leurs activités la dimension écologique et de protection des ressources en eaux.

En outre, des **aménagements pilotes** (lutte contre l’érosion des berges ou accès à la berge ; végétalisation et entrepôt de sable limitant les impacts sur la ressource en eau) seront réalisés aux endroits identifiés comme critiques par l’étude du A2.1.

Enfin, des émissions radios (cf. A1.1) porteront sur le témoignage des exploitants de Sable appuyés – pour diffuser la notion de Plan durable d’Extraction de Sable parmi la profession.

A2.5 Structuration de la filière Sable durable

Un premier travail se fera au niveau de toutes les structures d’extraction de sable de la zone d’intervention afin d’assurer des **formations sur la gestion entrepreneuriale**, réalisées par le Chargé de Renforcement de Capacités d’Africa Green Corporation.

L’équipe projet aura été au préalable formée au concept d’Entrepreneuriat Social et Solidaire. En outre, le leadership féminin qui existe déjà dans la filière sera valorisé et renforcé.

Le deuxième niveau de travail consiste en un **réseautage** entre toutes les structures intervenant le long du fleuve (en partenariat avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta comme PROTOS dans sa zone d’intervention). Par ces réunions, les groupements développeront des stratégies d’influence en faveur d’une gestion rationnelle et concertée de la filière.

Résultat 3 : Une Gouvernance communautaire GIRE est renforcée dans les communautés de la zone d’intervention.

Concrètement, le projet va accompagner l’émergence de structures communautaires de préfiguration des Comités Locaux de l’Eau (CLE), nommées ici « Comités Communautaires de l’Eau » (CCE). Ce seront des espaces de concertation entre les acteurs sur la gestion des ressources eau au niveau de leur zone, définie sur une base hydraulique (« micro-bassin versant »).

Les acteurs membres de ces CCE seront des personnes dont l’activité est concernée par la ressource en eau et ses impacts, et des personnes motivées ayant un fort leadership. Pouvant être des individus autonomes, les membres des CCE seront en priorité des représentant/es de groupes déjà structurés.

Les acteurs évoqueront, dans une logique de contiguïté géographique, les incidences amont – aval. La démarche sera cohérente avec le PANGIRE, et s’intègre bien dans la logique d’animation du territoire que connaît le Bénin.

Enfin, le projet visera à réfléchir sur la pérennisation du dispositif de gouvernance et d’actions, en particulier selon un mécanisme de paiement pour services écosystémiques.

A3.1 Appui à l'émergence des structures locales de gestion concertées des ressources en eau (Comités Communautaires de l'Eau)

Des **réunions préliminaires** de concertation méthodologique avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta seront organisées en vue d'uniformiser les approches sur l'ensemble de la zone d'intervention.

Dans le prolongement de l'activité A1.2 « Etablissement de la cartographie participative » qui aura été très formatrice et fédératrice, il s'agira d'abord de **définir les aires de responsabilités des Comités Communautaires de l'Eau (CCE)**. Ce travail sera basé sur la cartographie participative élaborée et nécessitera des réunions de concertation entre les acteurs repérés. Un **diagnostic** des groupes structurés sera réalisé afin d'identifier les personnes les plus motivées dans la communauté.

Ensuite, les animateurs/trices accompagneront la **structuration** de ces structures par aire précédemment définie. En outre, d'autres acteurs seront sensibilisés à participer à cette structuration comme les pairs éducateurs ou les secouristes communautaires mis en place par l'Agence Nationale de Protection Civile lors du projet PUGEMU, etc. Pour un bon fonctionnement de ces structures, il faut une bonne participation et responsabilisation des communautés à la base. Cette participation ne saurait être garantie sans un renforcement des capacités des communautés à la base sur l'approche GIRE et les rôles et responsabilités des populations dans la mise en place et le fonctionnement des comités de bassin et autres. C'est pourquoi les activités suivantes (A3.2 et A3.3) permettront de rendre fonctionnels les CCE, dans une dynamique de « learning by doing ».

En fonction de l'avancement de la création institutionnelle des Comités Locaux de l'Eau (CLE) à l'échelle du sous - bassin, les animateurs/trices accompagneront les CCE à intégrer cette dynamique.

Afin que ces CCE soient pleinement fonctionnels, il faut réfléchir dès le début à la **pérennisation financière de leur fonctionnement** (déplacement pour réunion ou pour sensibilisation ; déplacement pour suivi-contrôle sur le terrain). En premier lieu, l'utilisation de groupe whatsapp ou assimilé sera favorisée par les animateurs/trices, afin de faciliter la communication sans déplacement ; ensuite, les membres du CCE réfléchiront sur les stratégies les mieux adaptées pour leur CCE (suivi par un animateur/trice / guide d'une ONG de conservation de la Nature ; cotisations ou prélèvements sur certaines activités comme l'extraction du sable ; autres).

Enfin, après avoir appuyé le fonctionnement des CCE, et en fonction de certaines activités nécessitant une concertation à une échelle entière du sous-bassin versant (de A3.3 et A3.4), il deviendra nécessaire de constituer un **Comité intercommunautaire de l'Eau (CIE)**. Chaque CCE de la zone d'intervention du présent projet (et de celles des autres acteurs de OmiDelta-GIRE) sera membre de ce CIE. CREDEVA animera plusieurs réunions des membres des CCE afin de valider ce principe et de définir les modalités de fonctionnement du Comité.

A3.2 Etablissement, réalisation et suivi des Plans d'actions communautaires GIRE

Un des rôles majeurs des CCE est d'établir et de suivre des Plans d'actions communautaires GIRE, qui seront des documents (légers) de règles et bonnes pratiques définies et acceptées par tous/toutes, sur une unité hydrologique homogène, en faisant appliquer les principes de la GIRE locale. Ce plan regroupera donc diverses actions à mener en vue d'une bonne gestion et conservation des écosystèmes. En effet, il existe dans le sous-bassin versant des usages qui sont à l'origine de conflits réguliers entre les acteurs du fait de la non- coordination de la gestion de l'eau entre acteurs, et dont les actions dégradent davantage les ressources en eau du fleuve. Les solutions durables à ces différents conflits ne peuvent être trouvées que dans une approche participative communautaire.

Le noyau « CCE » créé dans A3.1 recherchera **l'adhésion de tous les acteurs locaux de l'eau**. Des **réunions de concertation** formelles (en plénière) et informelles (sur site) seront animées par les animateurs/trices, et permettront de faire ressortir les besoins pour résoudre les conflits (entre pêcheurs, avec les éleveurs, autour de la filière Sable, pression sur les frayères ou autres, etc.).

Suite à ces concertations, le Plan d'actions communautaires GIRE sera établi et signé par les participant(e)s. Avec l'appui des animateurs/trices, le Chargé Gouvernance-GIRE de CREDEVA **facilitera la rédaction de ces plans** (en cas de fort taux d'analphabétisme des populations) et en fera un résumé d'une page, facilement compréhensible par tous/toutes (et traduit en

langue locale). Des **séances de relecture** avec les CCE seront organisées pour valider les versions finales à diffuser.

Sur la base de ces Plans, une **matérialisation sur le terrain** sera réalisée par des panneaux imagés et en langues locales permettant de rappeler les recommandations ou règles ainsi que les limites des zones d'usage.

De manière pédagogique et dans une logique de réelle opérationnalisation de la GIRE, une activité du Plan d'actions communautaires GIRE de chaque CCE sera priorisée par les membres, et sera mise en œuvre avec l'appui du projet.

Les **actions GIRE** qui seront réalisées ici dépendront de l'issue des discussions des CCE et du Plan d'actions communautaires GIRE ; il pourra s'agir d'aménagement de mares, d'embarcadères, d'aménagement de berges, de reboisement communautaire, autres.

Ces actions seront réalisées à travers des appels d'offres, gérés par le CIDR avec l'appui technique de CREDEVA. L'accompagnement sur le terrain se fera à travers les animateurs/trices et le CCE.

Enfin, les animateurs/trices définiront la méthodologie de **suivi et de contrôle de la mise en œuvre** du Plan auprès des membres du CCE provisoire.

A3.3 Renforcement des CCE pour leur communication et leur synergie internes

Les activités prévues se feront en parfaite synergie avec les comités ou organes similaires mis en place dans la zone d'intervention du consortium mené par PROTOS (Comités Civils Villageois).

Mise en place d'un système d'alerte communautaire

Cette activité concerne plus spécifiquement les communes de Ouinhi, Zagnanado et Zogbodomey, qui font partie des 21 communes à haut risque d'inondation au Bénin. Les membres des CCE, choisis sur la base de leur bonne connaissance du fonctionnement hydrologique du fleuve, ont des points de repères pour pressentir l'évolution du débit. Pour l'instant, ces informations ne sont utilisées qu'à une échelle très locale. Il est donc nécessaire qu'une chaîne d'informations circule de l'amont vers l'aval du fleuve.

Les animateurs/trices exposeront ce principe aux CCE pour que ces derniers le contextualisent et identifient les **points repères d'alerte et les personnes relais**. Au cours des réunions regroupant tous les CCE, les **procédures du système d'alerte communautaire** seront définies et validées en consensus. Un arrimage de ce système communautaire avec le Système d'Alerte Précoce (SAP) de la DGEau sera fait. Cela permettra de pallier au défaut d'information en temps de non-fonctionnement des équipements de télétransmission du SAP.

Exercices de simulation

Les CCE sont un des maillons du système d'alerte aux inondations, en tant qu'« alerteurs » / « signalisateurs d'alerte » et de relais de communication. En outre, CREDEVA, avec son partenaire CREDEL, est fortement impliqué dans l'urgence (Plateforme Catastrophe). Tous ces acteurs de la Société Civile ont une proximité géographique mais ne se connaissent pas tous : il est pertinent d'organiser des exercices communautaires de simulation sur les inondations afin d'améliorer leur réaction en cas d'urgence.

A3.4 Réflexions sur la pérennisation financière du dispositif GIRE et son suivi-évaluation

Le projet veille à ce que les activités proposées dans le dispositif GIRE soient pérennes financièrement. Toutefois, l'opérationnalisation de la GIRE nécessite des réunions entre CCE et au niveau du Comité Intercommunautaire de l'Eau (CIE) et/ou des incitations à l'échelle du sous-bassin versant qui sont difficilement finançables d'une part.

Le CIDR sensibilisera les acteurs sur une nouvelle dynamique de pérennisation financière basée sur les paiements pour services écosystémiques, qui peut également s'apparenter à un mécanisme d'assurances.

Cette activité sera réalisée en parallèle au travail de ANTEA du consortium PROTOS sur la caractérisation des services écosystémiques de la BMVO : même si les deux zones d'intervention sont différentes, des réflexions communes pourront être menées et le CIDR fera une analyse des résultats de ANTEA, au regard du contexte de sa zone d'intervention. Des **réunions de réflexions du Comité intercommunautaire** de l'Eau (CIE) seront organisées, et des **formations** seront réalisées par des représentants du CIRAD et de l'IRD spécialisés sur ce sujet, et qui seront poursuivies pour la réalisation de **stages** d'étudiants spécialisés, afin d'approfondir les mécanismes de PSE mis en place et pouvant être mis en place et de formaliser les outils conceptuels et méthodologiques des PSE.

Ces temps formatifs seront couplés à une journée d'**atelier d'échange** réunissant tous les acteurs de la GIRE au sein de la BMVO, afin de sensibiliser ces acteurs sur le PSE, partager sa réelle pertinence pour l'opérationnalisation de la GIRE et amorcer un plan d'actions en la matière.

Pour consolider la logique de PSE, il est important qu'un **dispositif communautaire de Suivi-Evaluation** du dispositif GIRE soit mené par les bénéficiaires eux-mêmes – afin de créer une confiance entre les acteurs de l'Amont et ceux de l'Aval de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (cf. description dans la partie 2.3).

A3.5 Partage et diffusion des bonnes pratiques GIRE

Une démarche de **capitalisation au fil de l'eau** sera mise en place par le CIDR, intégrant les partenaires, à travers des **réunions d'auto-mémorisation semestrielles**, puis un **atelier de rédaction** lors du dernier trimestre du projet.

Il s'agira de faire ressortir les bonnes pratiques mises en œuvre dans le projet. Certaines actions étant réalisées en synergie avec d'autres acteurs GIRE-OmiDelta, cette capitalisation pourra être commune. Les documents ainsi réalisés seront reproduits et diffusés.

Les thèmes de capitalisation identifiés ici sont : (i) les Comités Communautaires de l'Eau (CCE), un acteur clé de la GIRE locale et (ii) les Paiements pour Services Ecosystémiques, un nouveau paradigme pour la GIRE ?

Trois films documentaires (d'environ 10 minutes) seront également réalisés pour mettre en évidence les bonnes pratiques, (i) de manière générale, (ii) sur le plateau et (iii) sur le fleuve.

Un **atelier de diffusion** sera réalisé en fin de projet qui réunira tous les acteurs du projet, mais aussi ceux des communes du sous-bassin versant celles couvertes par l'intervention des autres acteurs GIRE-OmiDelta (Abomey-Calavi, Cotonou, Sémé-Podji, Porto-Novo, Akpro-Missérétié) et/ou non impliquées dans OmiDelta (Dassa-Zoumé, Bohicon, Kétou et Sakété).

Activités de développement des capacités prévues

De manière transversale, le projet repose sur une stratégie de développement de capacités des acteurs locaux, à travers :

- la sensibilisation de proximité des populations sur les différents thèmes du projet,
- le principe du « learning by doing » ou « l'apprentissage/ en faisant »,
- la démonstration.

Pour les actions de **sensibilisation** (GIRE-R1, Bonnes pratiques pour la régulation du ruissellement-R2, Gouvernance-R3), le projet utilisera les réunions présentielles, en passant par les groupes constitués (associations de développement, organisations religieuses, associations de jeunes, associations de femmes, coopératives et organisations de producteurs) et les radios communautaires. Des projections de vidéos ou de documentaires seront également réalisées dans les villages. Ces actions se feront en synergie et en complémentarité avec les actions du PNE et des autres guichets d'OmiDelta.

Pour les actions de **learning by doing**, la cartographie participative du R1 constituera un outil pédagogique majeur dans le renforcement de capacités et de leadership des populations, pour faire émerger les CCE. De manière concrète, les populations, en particulier les jeunes, vont être formées à l'utilisation de GPS afin de définir de façon participative les zones d'usage de l'eau.

La **démonstration** sera principalement utilisée pour les actions de régulation du ruissellement et des micro-aménagements pilotes du R2.

Participation et rôle des différents acteurs et parties prenantes

Le **CIDR** assure la gestion technique, administrative et financière du projet, la relation avec la SNV, et est garant de la qualité du projet. Il coordonne également les actions des autres partenaires, et leur apporte un appui méthodologique. Il organisera et sera le signataire de toute sous-traitance. Il met en œuvre certaines activités sur le terrain (comme l'activité A3.4 sur le PSE).

Africa Green Corporation mettra en œuvre les activités du R2. Cette structure est partie prenante du projet et sera impliquée pour avis-conseil sur les autres activités (en particulier dans les actions de renforcement de capacités, lors du comité de pilotage et dans les aspects filière du R2).

CREDEVA assurera en premier lieu la coordination des animations en lien avec les populations ou leurs associations, d'abord sur la GIRE (R1), et aussi sur la promotion des techniques de

régulation du ruissellement (R2), les activités sur la filière Sable du R2 et l'animation des CCE (R3).

Les **Associations de base** seront fortement impliquées dans les activités de sensibilisation, comme relais de la diffusion des messages (R1 et R2). Elles seront bénéficiaires et maîtres d'ouvrage des actions de réduction du Ruissellement (A2.3) et de celles de limitation des impacts de la filière Sable (A2.4). Elles seront fortement mobilisées pour accompagner l'émergence des CCE (A3.1).

Des **Prestataires de service** seront recrutés pour renforcer l'équipe projet, en général à travers des appels d'offre. La partie « animation communautaire » sera donc ainsi réalisée par des prestataires installés dans chaque commune d'intervention. Il s'agit aussi d'experts comme Open Street Map pour la cartographie participation du A1.2, des experts du CIRAD-IRD pour les PSE du A3.4 (dont l'action sera prolongée par des stagiaires). Un **expert SIG** sera sollicité pour mettre en place le SIG du projet (acquisition des fonds de carte, photos satellite et bases de données administratives ; établissement des différentes bases de données propres au projet) et **renforcer et coacher le Chargé de Suivi-Evaluation sur l'utilisation et la mise à jour du SIG**. Des informaticiens seront aussi sollicités pour les jeux numériques (A1.2) et au niveau des CCE (A3.3). Des artisans seront également sollicités pour les actions GIRE de proximité supportées par les groupes structurés (A1.2), la réalisation des micro-aménagements (A2.3) et des actions prioritaires des Plans d'Actions communautaires GIRE (A3.2).

D'autres parties prenantes au projet seront informées et impliquées dans les activités, à travers notamment le Comité de Pilotage : autres projets OmiDelta, Collectivités Locales, Agence de Bassin de l'Ouémé, Direction Générale de l'Eau, Partenariat National de l'Eau et SNV-Assistance Technique/OmiDelta.

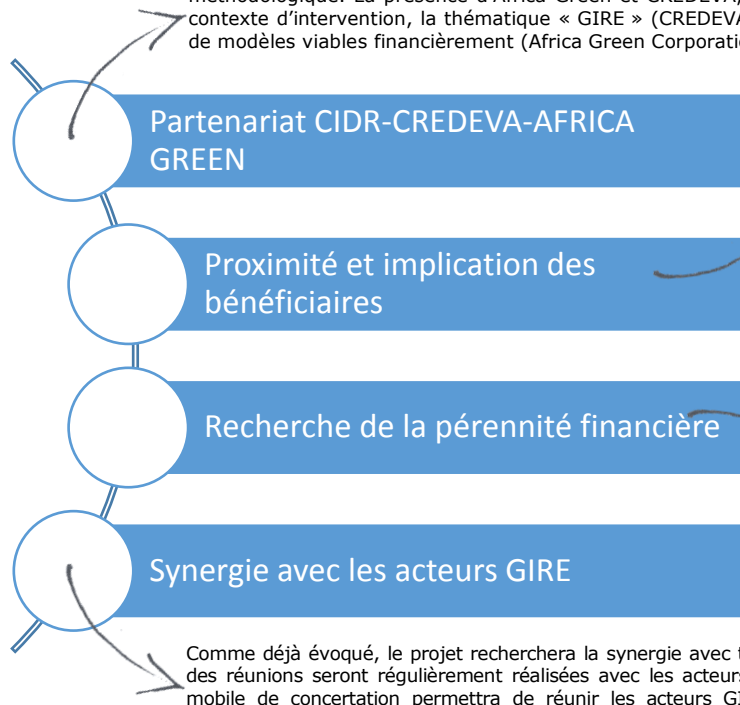
Le tableau de l'annexe 3 du présent document décrit de manière précise, pour chaque activité, les implications de toutes les parties prenantes au projet.

2.3. METHODOLOGIE (maximum 4 pages)

Méthodes et approches de mise en œuvre

La mise en œuvre des activités du projet repose sur les principes fondamentaux suivants : i) le partenariat entre les acteurs du présent projet, ii) la concertation et l'implication des communautés à la base, iii) la pérennité financière des activités et iv) la synergie avec les autres acteurs intervenant sur la GIRE dans la BMVO. Ces 4 axes guident la mise en œuvre des activités de terrain.

Le CIDR apporte un savoir-faire et une qualité dans la gestion de projet, et dans les propositions d'innovation méthodologique. La présence d'Africa Green et CREDEVA, structures béninoises, permet au consortium de bien maîtriser le contexte d'intervention, la thématique « GIRE » (CREDEVA), et la dimension « pérennisation des activités » par la recherche de modèles viables financièrement (Africa Green Corporation).



L'opérationnalisation de la GIRE ne peut se faire que par l'adhésion des populations. Aussi, toutes les actions du projet recherchent leur implication, en particulier à travers les associations de base (associations de développement communal, de femmes, de jeunes, les associations de gestion d'école / de points d'eau / centre de santé, et les associations professionnelles agricoles et coopératives). En outre, la constitution des CCE permet aux personnes réellement concernées par la problématique « GIRE et Inondations » de s'impliquer dans le projet en prenant part aux décisions.

Les aménagements de limitation des impacts de la filière Sable (A2.4) et GIRE (R3.2) seront pleinement réalisés en concertation avec les bénéficiaires et les CCE (définition, choix du prestataire, suivi des travaux).

Comme le montrera le paragraphe concernant la durabilité financière (cf. 2.5), le CIDR est convaincu que la viabilité économique est un des piliers de la durabilité, même pour des actions environnementales comme celles proposées par le projet. C'est pourquoi il a été recherché des actions pouvant atteindre un certain autofinancement, en réfléchissant à la question : « A qui profite tel service écosystémique de régulation du flux hydrologique ? ».

Par exemple, la mise en place de haies antiérosives est pertinente pour la régulation du ruissellement ; et les haies servent de bois de feu et / ou à l'alimentation (par exemple le pois d'angole) et intéressent donc les

Comme déjà évoqué, le projet recherchera la synergie avec tous les acteurs impliqués dans la dynamique. De manière plus spécifique, des réunions seront régulièrement réalisées avec les acteurs d'OmiDelta-GIRE (comme le consortium PROTOS). En outre, le Groupe mobile de concertation permettra de réunir les acteurs GIRE de la zone d'intervention pour connaître, échanger et se renforcer

Diagramme des Principes de mise en œuvre

Gestion des activités

Le Manuel de Procédures du projet, établi de manière consensuelle avec les partenaires par l'Assistant Administratif et Financier du projet, décrira toutes les mesures d'ordre administratif, comptable et financier pour le bon déroulement des activités.

Les activités du Résultat 1 reposent principalement sur le déploiement de 6 animateurs/trices, en prestation de service coordonnée par CREDEVA : ils/elles auront un bureau équipé dans le chef-lieu de leur commune d'affectation. Ils/elles seront techniquement encadré(e)s par le Chargé IEC-GIRE de CREDEVA et le Chargé RC d'Africa Green sous la supervision du Coordonnateur CIDR.

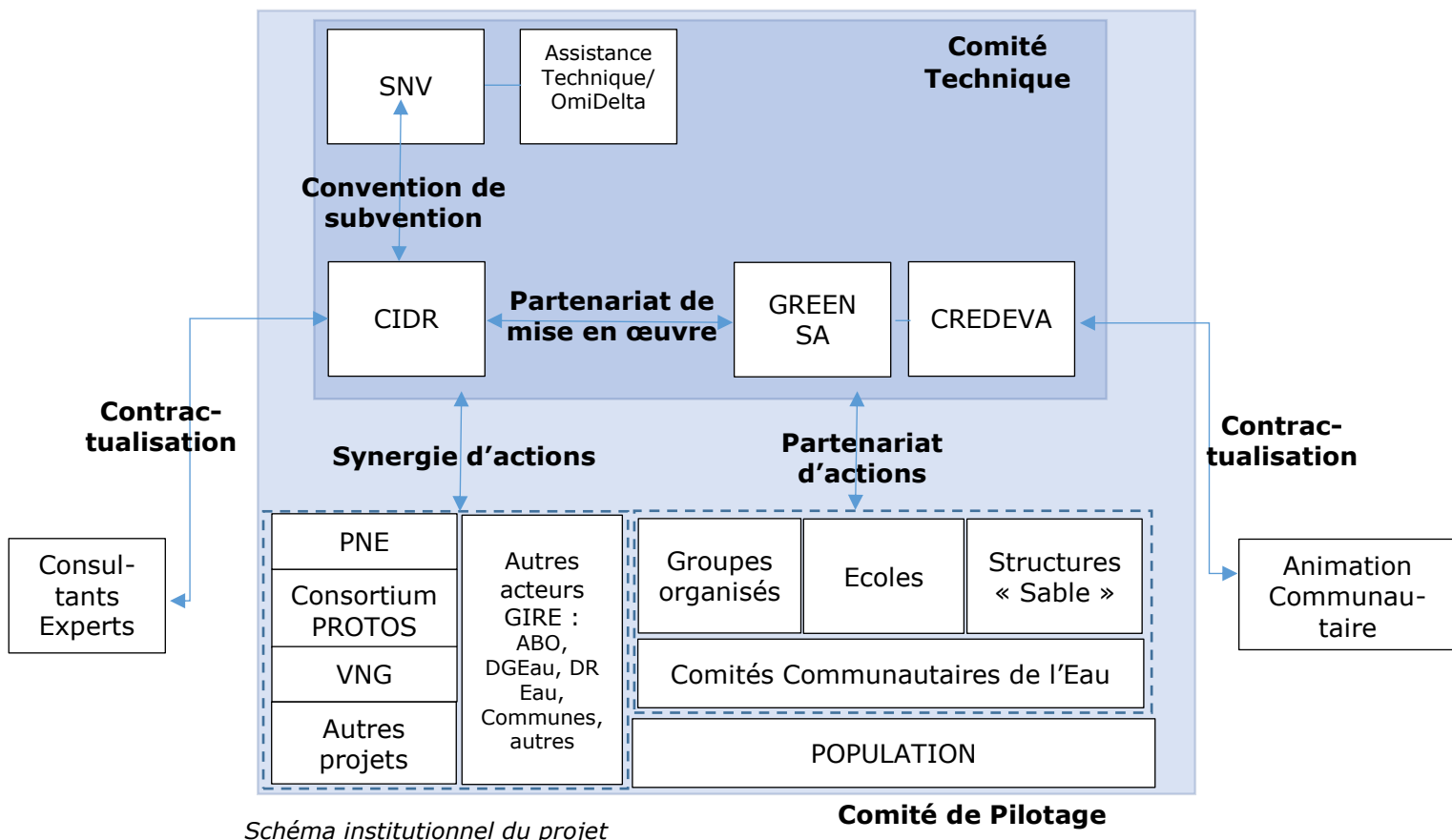
L'activité « Etablissement de la cartographie participative » (cf A.1.2) bénéficiera d'un appui externe de la part d'Open Street Map pour un renforcement de capacités, mais sa réalisation sur le terrain sera gérée par l'équipe projet (animateurs/trices pour la partie terrain).

Au niveau du Résultat 2, les activités se concentrent sur la zone « plateau » des communes d'intervention. Toutefois, à travers des réunions de concertation, les agents des autres acteurs GIRE-OmiDelta seront également sensibilisés à ces activités et pourront les appliquer si nécessaire dans leur zone d'intervention.

Sous la responsabilité d'Africa Green Corporation, les activités seront mises en œuvre par le Chargé GDRN ; le Directeur assurera le suivi-contrôle et le respect de la qualité. Les animateurs/trices, avec l'appui des Chargés IEC de CREDEVA et RC d'Africa Green, joueront également un grand rôle dans ce résultat, dans la facilitation des activités sur le terrain.

Les activités du Résultat 2 concernant la filière Sable s'effectueront le long du fleuve, à savoir dans les communes de Quinhi, Zogdodomey et de Zagnanado. Elles reposeront principalement

sur les animateurs/trices sous la supervision des Chargés IEC de CREDEVA et RC d’Africa Green et, sous le contrôle du Coordonnateur de projet.



Les actions de limitation des impacts de la filière Sable (aménagement des berges, appui en équipement) seront réalisées à travers des appels d’offres, gérés par le CIDR, avec une forte implication des bénéficiaires dans le choix et le suivi-contrôle, avec l’appui du CREDEVA.

Les activités du Résultat 3 couvriront les 6 communes, et seront menées de manière cohérente avec les actions similaires proposées par les autres acteurs GIRE-OmiDelta sur leur zone d’intervention.

Pour les activités A3.1 à A3.3, les animateurs/trices supervisé(e)s par CREDEVA seront fortement mobilisé(e)s, sous la coordination du Chargé Gouvernance-GIRE de CREDEVA et du Chargé RC d’Africa Green. L’activité A3.4 s’inscrit dans un champ plus macro, et sera réalisée par le Coordinateur du CIDR, à travers des réunions au Bureau du projet et un atelier.

Procédures de suivi et d’évaluation

Procédures internes de suivi technique

Un **outil Excel de suivi de projet** calé sur le cadre logique permet d’établir la planification annuelle, semestrielle, puis mensuelle et journalière des activités. Cet outil piloté par le CIDR est partagé et mis à jour de manière continue avec ses deux partenaires. Il permet d’établir les fiches de programmation et de compte-rendu hebdomadaires / mensuelles des activités de chacun des membres de l’équipe projet.

Un **Comité technique** de mise en œuvre permettra de faire trimestriellement un suivi de l’avancement technique et budgétaire du projet. Il sera composé plus spécifiquement du Coordonnateur Thématique Régional du CIDR, du Président de CREDEVA, et du Directeur d’Africa Green Corporation. A l’issue de ces comités techniques, un compte rendu sera transmis à la SNV pour information et suivi.

Un **Comité de pilotage** sera composé du CIDR, des deux partenaires du projet, des autres projets OmiDelta (comme le consortium « PROTOS ») et de toutes les parties prenantes du Projet : les représentant(e)s des cibles / bénéficiaires, les communes, les services de l’Etat en charge de l’Eau au niveau départemental et national, l’Agence de Bassin de l’Ouémé, le PNE, ainsi

que la SNV et l'Assistance Technique/OmiDelta. Selon une périodicité et un ordre du jour établi de manière consensuelle et selon les réels besoins des acteurs, ce comité contribuera au pilotage des actions du projet et de la recherche de synergie. Ce Comité de Pilotage pourra évoluer en Groupe Mobile de Concertation, suggéré par le consortium « PROTOS », selon les modalités validées par les acteurs financés par OmiDelta.

Un **outil de suivi-évaluation**, bâti en collaboration avec la SNV sur la base des indicateurs du cadre logique du projet, sera conçu par le CIDR et les deux partenaires afin de débattre de l'avancement du projet au cours des comités de pilotage. Le SIG permettra également de faire un suivi des actions, avec l'avantage de localiser sur une carte les lieux d'intervention.

Cet outil servira de suivre (i) les activités prévues effectivement réalisées, (ii) les indicateurs d'activités et d'effet (cf. annexe 4 mise en fin du présent document), (iii) le nombre de bénéficiaires touchés par le projet (cf. annexe 5). Ce dispositif permettra de suivre et d'évaluer le dispositif GIRE mis en place par le projet ; ce suivi sera réalisé par les CCE et le Comité Intercommunautaire de l'Eau (CIE).

L'opérationnalisation de la GIRE passe en effet par l'illustration du lien causal entre les impacts des actions de l'Amont et celles de l'Aval et la concrétisation du lien de confiance qui nécessite que les acteurs de l'Aval soient convaincus par la réelle effectivité des actions menées par les acteurs de l'Amont.

Elle passe enfin par la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation par le Comité Intercommunautaire de l'Eau (CIE).

Sur la base de **réunions de concertation** qui auront permis de définir la méthodologie du suivi-évaluation à mettre en place, des **visites annuelles** permettront aux membres du CIE dans les parties basses (Fleuve) de vérifier que les actions entreprises sur l'amont du sous-bassin versant soient effectivement réalisées et entretenues. Les membres du CIE du Plateau se rendront également compte des efforts réalisés par les populations des parties basses pour s'organiser et mieux s'adapter aux inondations.

Un **Système d'Information Géographique** (SIG) sera également mis en place, pour mieux visualiser les actions menées par le projet et les suivre. Ce SIG sera construit en cohérence avec le système SIG de l'INE dans le cadre du plan Delta (état des lieux en cours).

Procédures internes de suivi administratif et financier

Un **Manuel de procédures administratives, financières et comptables**, spécifique au projet et inspiré du manuel de procédures annexé aux lignes directrices d'OmiDelta Fonds ANE, sera établi par le CIDR en collaboration avec ses deux partenaires.

Des **fiches de temps**, complétées d'informations succinctes sur les activités réalisées, seront remplies mensuellement pour s'assurer du nombre de jours de travail effectués, en particulier pour le personnel à temps partiel. La comptabilité sera réalisée sur le **logiciel SAGE**, et un contrôle mensuel sera réalisé par le Service Administratif et Financier du CIDR au Bureau Régional d'Abidjan. La Direction Administrative et Financière du CIDR basée à Paris suit et contrôle ce travail.

Appuis externes

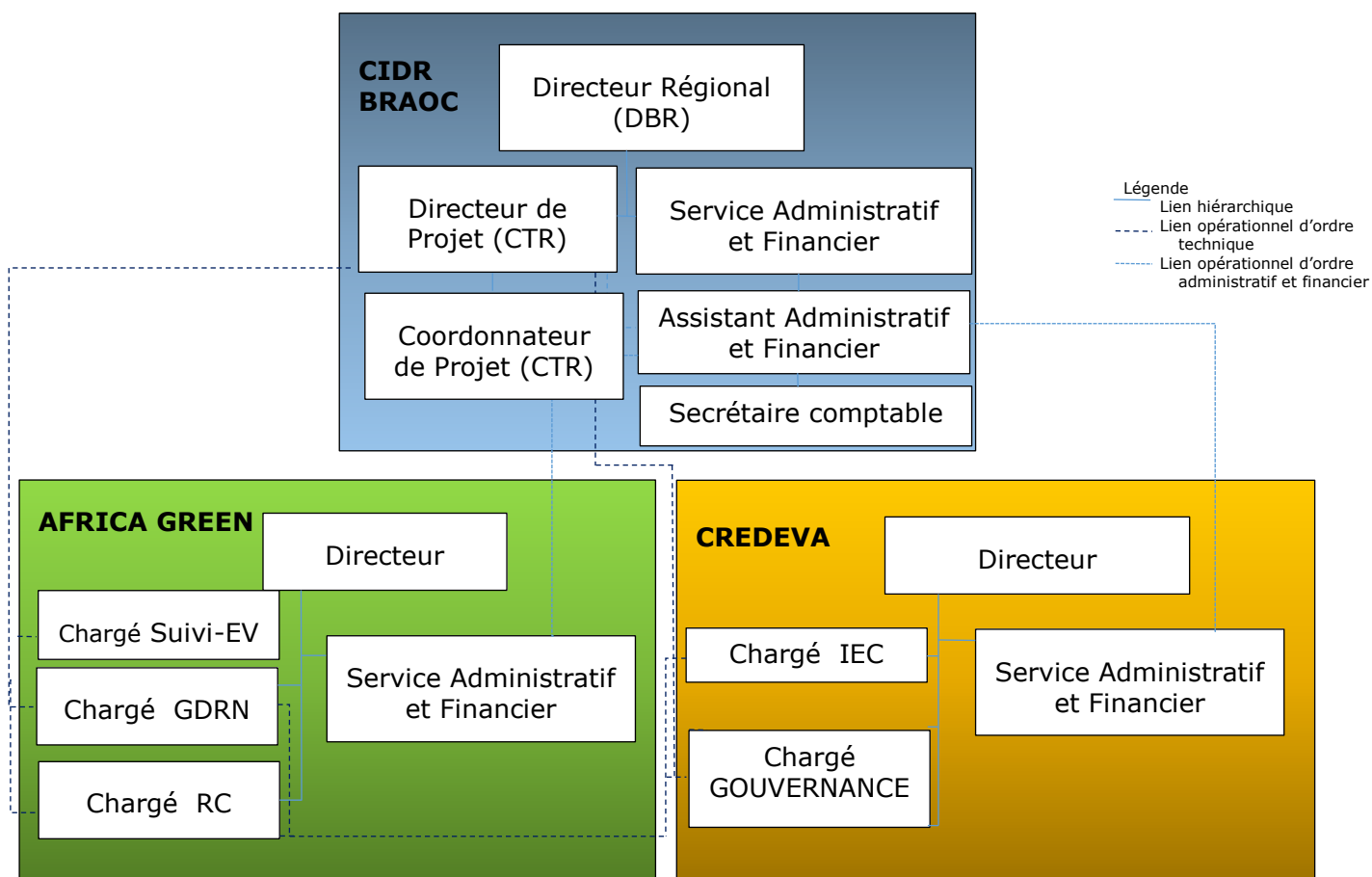
Une **étude initiale** sera réalisée pour établir la ligne de base des indicateurs en année 1. Une **évaluation externe**, en fin de projet, sera effectuée par une équipe d'experts nationaux et internationaux. Les Termes de Références de cette évaluation seront transmis à la SNV pour information et avis. Des **audits annuels** seront effectués par un cabinet, recruté sur la base de Termes de Références transmis au préalable à la SNV pour information et avis.

Structure organisationnelle et équipe proposée

Comme le montre le diagramme de la page suivante, le CIDR mettra à disposition du projet, à temps partiel, le Coordonnateur Thématique Régional qui a élaboré ce document technique et financier – comme Directeur de Projet. Il sera appuyé par un Coordinateur de Projet à plein temps. Un Assistant Administratif et Financier, appuyé d'un/e secrétaire comptable, assumera les tâches administratives, comptables et financières inhérentes au projet ; il sera supervisé par le Service Administratif et Financier du CIDR à Abidjan et par la Direction Administrative et Financière basée à Paris. Enfin, le Directeur du Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (BRAOC) effectuera un backstopping du projet, en particulier à travers une mission annuelle.

Africa Green Corporation mettra à disposition du projet un Chargé « Gestion Durable des Ressources Naturelles » (GDRN) pour les activités du R2 et un Chargé de Renforcement de Capacités (RC) dont l'action sera transversale à tous les résultats. Un Chargé de Suivi-Evaluation à plein temps mettra sur pied et suivra le tableau de bord de suivi du projet ; il

aura également une compétence en SIG et mettra à jour le suivi des activités du projet sur la cartographie informatisée. Le Directeur d’Africa Green Corporation sera également impliqué dans le suivi-contrôle des activités. Son service administratif et financier travaillera avec l’Assistant Administratif et Financier du CIDR pour toutes les activités mises en œuvre par Africa Green Corporation.



Organigramme du projet

CREDEVA mettra à disposition 2 Chargés (IEC – pour le R1 et le R2 et Gouvernance – pour le R3). Son service administratif et financier sera sollicité pour le bon suivi comptable du projet. Le Directeur de CREDEVA assurera un suivi-contrôle des activités menées par CREDEVA.

Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l’action

Equipements : il a été retenu de ne pas équiper le projet en voiture : la zone d’intervention est proche de Cotonou avec des moyens de transport de location ou collectif faciles d’accès. Pour les déplacements éventuels sur le fleuve, l’équipe projet fera appel à des piroguiers.

Matériel et fournitures : Les bureaux du CIDR et des partenaires seront également sollicités comme lieu de travail des Chargés et des réunions d’équipe. Ils seront renforcés en ordinateur avec licence Office, imprimante, scanner, internet, vidéoprojecteur. L’ordinateur du Coordonnateur de projet sera équipé d’un logiciel SIG, a priori QGIS, qui est en libre accès. Ponctuellement des locations de salle seront effectuées pour des réunions/formations pour lesquelles la capacité des salles de réunion des partenaires est insuffisante.

2.4. DUREE ET PLAN D'ACTION INDICATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE

Activités	Année 1												Année 2		Année 3	Organisme responsable de la mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
Résultat 1 : Le concept GIRE est connu et mis en œuvre par les populations.																
A1.1. Plan de sensibilisation et des outils-supports de communication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CREDEVA
A1.2 Mise en œuvre d'actions d'émulation			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CREDEVA-CIDR
Résultat 2 : Des mesures de régulation du flux hydrique sont mises en place par les populations.																
A2.1 Réalisation d'études et référentiel des techniques de régulation du flux hydrique	X	X	X	X	X	X										GREEN SA – CREDEVA
A2.2 Promotion des techniques de régulation du ruissellement						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	GREEN SA
A2.3 Mise en œuvre d'aménagements pilotes de régulation du ruissellement										X	X	X	X	X	X	GREEN SA
A2.4 Amélioration des techniques de prélèvement de sable						X	X	X	X	X	X	X	X	X		GREEN SA
A2.5 Appui à la structuration de la filière Sable durable													X	X	X	CREDEVA-GREEN SA
Résultat 3 : La Gouvernance communautaire GIRE est renforcée dans les communautés de la zone d'intervention.																
A3.1 Appui à l'émergence des Comités Communautaires de l'Eau (CCE)							X	X	X	X	X	X	X			CREDEVA
A3.2 Etablissement, réalisation et suivi des Plans d'actions communautaires GIRE													X	X	X	CREDEVA
A3.3 Renforcement des CCE pour leur communication et leur synergie internes													X	X	X	CREDEVA
A3.4 Réflexions sur la pérennisation financière du dispositif GIRE et de son suivi-évaluation			X										X	X	X	CIDR-CREDEVA
A3.5 Partage et diffusion des bonnes pratiques									X				X	X	X	CIDR

2.5. DURABILITE (Maximum 3 pages)

Plan de diffusion et possibilité de reproduction et d'extension des résultats

Les acquis du projet seront capitalisés au niveau local et institutionnel à travers divers mécanismes dont les évaluations et les rencontres périodiques d'auto-évaluation participative avec les communautés locales.

Les directives apportées par le Plan de Communication du programme global OmiDelta seront respectées. Il est prévu que tous les documents et supports produits par le projet, ainsi que les discours ou interviews, feront référence au financement de la SNV-Ambassade des Pays-Bas et porteront l'intitulé suivant : « OmiDelta Fonds ANE ».

Une pancarte mentionnant ces informations sera plaquée sur toute infrastructure et équipement acquis sur le projet, comme sur les ordinateurs et les motos.

En termes de communication sur le projet, des plaquettes (type A4 recto-verso) seront réalisées annuellement : année 1 – présentation du projet ; années 2 et 3 – état d'avancement du projet et atteinte des résultats. Une série de films documentaires sera réalisée sur l'ensemble des activités du Projet, les résultats obtenus, les leçons apprises dans une option de valorisation et de divulgation des acquis. Ce film sera diffusé sur les chaînes de la télévision nationale.

Même si le projet a une vocation de s'inscrire à l'échelle du sous-bassin versant entier, il touche en priorité 6 communes.

Un travail de concertation croisé entre les autres projets ANE OmiDelta permettra de valoriser les actions de l'un dans la zone d'intervention de l'autre. De plus, les activités du projet pourront s'étendre aux autres communes du sous-bassin versant, ainsi que sur le territoire des autres sous-bassins versants du Bassin versant de l'Ouémé. En effet, les actions du projet sont en général simples et basées sur une dynamique économique. Toutefois, certaines actions sont très liées au contexte de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé comme celles du R2 liées à la filière Sable (spécifiquement dans les communes de Quinhi, Zogdodomey et Zagnanado qui connaissent l'activité de façon intense).

En outre, et dans l'optique de la théorie de changement, d'autres caps de changement devront être franchis pour atteindre la vision de changement.

Evaluation des risques et Mesures d'atténuation

A l'échelle des objectifs, le principal risque est l'éventuelle perturbation en lien avec des **actions institutionnelles GIRE** menées par l'Etat et/ou l'Agence de Bassin. Toutefois, les activités retenues dans ce projet sont très autonomes vis-à-vis de ce risque contextuel.

Un autre risque est la perturbation liée aux **élections**. Même si les actions sont indépendantes de ce facteur (implication limitée des communes et des services techniques), les périodes électorales sont toujours sensibles et les populations sont moins disponibles à des réunions techniques.

Le risque financier concerne les retards de financement entre la SNV et le CIDR : l'expérience des deux structures saura minimiser ce risque.

Pour la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats, différents risques ont été évalués et des mesures proposées pour les limiter. Il s'agit, pour le Résultat 1, la difficulté de mobiliser les groupes organisés dans les séances d'animation. Afin de faciliter leur disponibilité, les réunions de sensibilisation se feront lors des réunions déjà programmées par les groupes organisés. Lors de l'activité de cartographie participative / SIG, il est parfois difficile de disposer des fonds de cartes mis à jour et de haute définition ; le projet impliquera la DGEau, du PNE, de la SNV, de la CENATEL, de l'IGN et des Laboratoires de l'UAC.

Pour la mise en œuvre et l'entretien des activités de réduction du ruissellement (R2), le risque est le faible taux d'adoption de ces techniques du fait des pesanteurs traditionnelles. Pour faciliter cette adhésion, les techniques proposées auront été discutées et choisies par les groupes cibles, et auront une valeur économique marchande.

Le projet appuie les acteurs de la filière Sable (R2) pour améliorer leur incidence environnementale sur le débit du fleuve ; toutefois, les bénéficiaires seront plus intéressés par des appuis en matériel de production. Pour limiter cette tendance, les animateurs/trices seront fortement impliqués, sera mise en place une subordination de la dotation d'équipements à la mise en œuvre des mesures environnementales, et les actions proposées auront également une incidence sur l'amélioration des conditions de travail.

Le projet accompagnera l'émergence de Comités Communautaires de l'Eau (CCE) (R3), dont le nombre sera fonction du contexte du terrain. Le risque serait de voir émerger un nombre trop important de CCE liés à des « micro-conflits » ou des points d'eau trop petits pour une réelle dynamique GIRE. Le projet veillera à vérifier la cohérence des CCE avec le contexte réel GIRE sur le terrain. En outre, se posera certainement la difficulté de réunir les membres des CCE : la stratégie repose sur le fait que ces CCE sont des plateformes d'organisations déjà en place qui se réunissent déjà ; sera également mis en place un groupe whatsapp pour faciliter la circulation d'information. Le projet prévoit que les CCE mettent en œuvre des actions GIRE sélectionnées par eux-mêmes : ces actions peuvent avoir une ambition trop élevée par rapport à la dimension pédagogique voulue par le projet. Les animateurs/trices devront bien expliciter cette dynamique. En outre, ces actions nécessiteront certainement des travaux qui pourront

connaître du retard et/ou être perturbés par des aléas climatiques : il s'agira d'initier ces travaux le plus rapidement possible.

Pour finir, un risque a été identifié au niveau de l'activité PSE du R3 : il s'agit d'un concept nouveau auquel les parties prenantes adhèrent peu. C'est pourquoi le projet ne prévoit qu'une simple sensibilisation pour initier la réflexion et enclencher une dynamique future. Et la complémentarité avec les activités d'ANTEA proposées par le consortium mené par PROTOS permettra de mieux ancrer les débats dans des exemples concrets de terrain.

Hypothèses et conditions préalables pendant et après la phase de mise en œuvre

Le projet se déroulera sous les conditions suivantes :

- stabilité politique, avec une continuité dans le cadre réglementaire (en particulier sur la GIRE, ainsi que sur le statut des ONG internationales) ou financier (absence de dévaluation).
- stabilité sociale, sans situations conflictuelles au niveau de la zone d'intervention
- absence d'extrêmes climatiques : pas de phénomènes de sécheresse marquée qui perturberaient l'implantation de certaines mesures de régulation du ruissellement, ou d'épisodes pluvieux intenses (dans la zone d'intervention et/ou dans tout le bassin versant de l'Ouémé) qui viendraient perturber fortement le fonctionnement hydrologique du Fleuve.

Durabilité financière

D'une façon globale, la durabilité financière des actions prévues repose sur le mécanisme de Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE). L'un des produits du projet est la prise de conscience par les acteurs de la valeur monétaire de la préservation des écosystèmes notamment en amont de la BMVO et de l'existence de mécanismes financiers. Il est donc attendu qu'à la fin du projet, les acteurs à la base disposent des connaissances et outils pertinents pour la concrétisation du PSE dans la BMVO dans une perspective de pérennisation de la plupart des actions.

En outre, le projet, à travers son approche de mise en œuvre, construira sur l'existant afin de limiter au maximum la génération de coûts supplémentaires pour le groupe cible lors de l'adoption des mesures à proposer (notamment les techniques de régulation du ruissellement). Il promouvra des filières qui ont une valeur économique réelle dans la zone d'intervention (ex : Pois d'Angole) afin de garantir la pérennisation financière de ces mesures.

Le projet vise également à mettre en place une dynamique entrepreneuriale, en formant des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) dans une logique d'Entreprise Sociale et Solidaire, pour mieux asseoir leur viabilité économique. Des jeunes seront identifiés et coachés pour faire émerger des microentreprises spécialisées dans l'offre de services liés à la construction et l'entretien des ouvrages à réaliser. En ce qui concerne la filière sable, les associations ou groupements à appuyer seront choisis en fonction de leur niveau de professionnalisation/ dynamique afin de garantir l'efficacité des actions à leur endroit et par ricochet la durabilité financière de leur activité.

Durabilité institutionnelle

L'environnement institutionnel, politique et social est favorable à l'implémentation du projet car les actions prévues ne créent aucun chevauchement ni de doublon par rapport à d'autres initiatives publiques ou privées en matière d'opérationnalisation de la GIRE dans la BMVO. Elles concordent bien avec les actions prévues dans le plan d'action national de gestion intégrée des ressources du Bénin (PANGIRE, 2011) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Ouémé (SDAGE, 2013).

L'émergence des Comités Communautaires de l'Eau (CCE) promue par ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale des CLE – dont un des collèges est constitué de la Société Civile. Le projet appuiera donc les organisations de la Société Civile à connaître et agir pour la GIRE, afin qu'elles soient des acteurs crédibles dans les CLE institutionnalisés par le PNE. Au niveau du projet, le défi institutionnel est la pérennité de ces CCE ; la stratégie est de les construire sur des associations de base déjà existantes, et sur des personnes leaders, de les structurer autour d'activités fédératrices (cartographie participative du R1, les actions GIRE, le réseau de communication et d'application numérique, le système d'alerte communautaire et les exercices de simulation du R3), et de les amener à réfléchir sur leur pérennité financière.

En outre, le Groupe Mobile de Concertation, mobilisant des acteurs existants et institutionnels, et mobilisé quand nécessaire et avec les acteurs effectivement concernés par l'ordre du jour, est appelé à perdurer après le projet. Ce Groupe est en effet une expression méthodologique et fonctionnelle des réunions des CLE institutionnalisées par le PNE.

L'émergence des CCE, d'une structuration communautaire sur la GIRE à l'échelle du sous-bassin versant et du Groupe Mobile de Concertation facilitera certainement de construire le futur Comité de sous-bassin versant de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé – qui est institutionnellement prévu.

L'implication des autorités locales et municipales, ainsi que du PNE et des autres acteurs institutionnels de la GIRE au Bénin, dans la mise en œuvre de toutes les activités est également un facteur favorisant la durabilité institutionnelle du dispositif GIRE mis en place par le projet.

Durabilité environnementale

Le projet aura un impact positif sur l'environnement à travers la préservation et la valorisation des ressources naturelles (notamment l'eau et la terre) au niveau de la zone plateau de la BMVO. En effet, plusieurs actions du projet surtout celles envisagées au niveau du R2 contribuent à l'amélioration et au maintien des services écosystémiques visant une régulation du débit du fleuve. Elles ont pour finalité la réduction des effets néfastes des inondations tout en améliorant la capacité de résilience des populations à ces impacts des changements climatiques (ex : exercices de simulations, préservation des sols, résilience au changement climatique, etc.). Par ailleurs, des équipements industriels, sources potentielles de pollution, ne sont pas envisagés dans la mise en œuvre du projet.

Toutefois, certaines actions comme par exemple la réalisation des micro-aménagements, pourraient engendrer la modification des écosystèmes (coupe de certains arbres ou arbustes par exemple). Pour éviter ces actions non souhaitables ou pour les compenser, les sites des micro-aménagements seront choisis après une étude de faisabilité technique et environnementale.

De même, l'utilisation de moyens de transport (véhicules, motos, pirogue, etc.) par l'équipe de projet a des impacts négatifs sur l'environnement notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre. A cet effet, les moyens de transport à utiliser seront choisis en conséquence afin de limiter au maximum ces rejets de gaz : co-voiturage entre partenaires / chargés, transport en commun. Aussi, des mécanismes de compensation de cette émission seront mis en place à l'interne par l'équipe de projet (ex : affichettes en papier recyclage avec mention d'être jetées dans une poubelle comme support de communication, les bons gestes au bureau, mise en place d'un fonds de compensation interne au projet qui servira au reboisement, etc.).

En définitive, les actions prévues dans le cadre de ce projet s'inscrivent dans une perspective de durabilité avec un accent particulier sur l'approche participative à toutes les étapes du projet et recherchent un impact positif sur les ressources en eau et les sols dans la BMVO.

Durabilité technique

Les techniques et approches utilisées lors des formations et sensibilisations sont appropriées et adaptées aux réalités de chaque localité bénéficiaire du projet. L'équipe projet assure pendant tout le projet l'accompagnement des bénéficiaires des actions, qui seront alors capables de poursuivre les activités. A titre d'exemple, les CCE seront progressivement responsabilisés pour la poursuite des actions de sensibilisations GIRE nécessaires à la pérennisation des acquis du projet. A cet effet, certains outils clés leur seront transmis avec les formations nécessaires pour leur utilisation. Les autres activités proposées sont très simples et techniquement accessibles aux bénéficiaires : il s'agit prioritairement d'améliorer les techniques déjà utilisées et de limiter leurs incidences sur les inondations et la GIRE.

De manière plus précise, les mesures de régulation du ruissellement proposées dans le R2 reposent sur le concept déjà éprouvé de Conservation des Eaux et des Sols, qui sont simples et d'un entretien facile : haies, merlons, mares, etc. Le projet aura travaillé avec les populations bénéficiaires pour sélectionner le type et la localisation de ces mesures afin qu'elles leur apportent un impact économique réel.

Au niveau de la Filière Sable, les solutions techniques sont l'aménagement de berges (consolidation par empierrement ou par végétalisation, embarcadère), l'équipement en outils durables d'extraction : ce sont des solutions déjà testées dans la zone et adaptées aux populations.

Il en va de même pour les actions GIRE du R3 de réduction des conflits entre utilisateurs/trices (délimitation de zones, aménagements sommaires, appui en équipements, etc.).

Durabilité sociale

La mise en œuvre du projet PSE-GIRE dans la BMVO facilitera une cohésion sociale à travers l'intégration des couches les plus vulnérables, la promotion de la main d'œuvre locale et l'appui à des activités déjà en cours dans la zone du projet ou encore la facilitation de la résolution des conflits liés à l'eau. En effet, le projet repose principalement sur des activités déjà réalisées par les populations, et du fait de la stratégie de pérennité financière, les populations continueront de les réaliser après le projet : c'est le cas notamment des activités réalisées sur la filière Sable. Le projet a donc un potentiel de création ou de consolidation d'emplois et d'amélioration de revenus. Des emplois décents et durables seront créés notamment à travers l'appui à la filière sable et la réalisation des micro-aménagements. L'utilisation des TIC (vidéo, boîte à image, WhatsApp, etc.) comme support de communication lors des sensibilisations et formations constitue un facteur d'attractivité des jeunes.

Le CIDR est sensibilisé à l'approche genre et renforcera ses partenaires à cette dynamique. Certaines actions du projet ont comme bénéficiaires des femmes (collecte du sable). Pour les autres activités dont la cible n'est pas traditionnellement constituée de femmes, le projet veillera à rechercher une bonne implication des femmes. De manière générale, toutes les sensibilisations menées veilleront à toucher les femmes, en passant en particulier par le canal des associations féminines.

En somme, le projet appuie prioritairement des populations rurales peu favorisées. Afin de garantir davantage l'équilibre social pendant et après la mise en œuvre du projet, certaines stratégies seront promues par l'équipe du projet :

- Les groupes de personnes à convier aux différentes rencontres (ateliers de formation, de sensibilisation, de validation, etc.) seront choisis de façon représentative et participative avec les autorités locales et les populations afin de garantir l'implication de toutes les parties prenantes et d'éviter les conflits au niveau des groupes cibles.

- Les actions prévues seront discutées et validées avec les groupes cibles avec des possibilités de réajustements afin de les contextualiser au mieux.
- Les actions d'aménagements ou autres qui nécessiteront l'utilisation de la main d'œuvre vont prioriser celle disponible localement avec des renforcements de capacités ponctuels.

2.6. CADRE LOGIQUE

CADRE LOGIQUE			
Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p>Objectif global : Contribuer à ce que «Les populations pauvres et vulnérables vivant dans le Delta de l'Ouémé bénéficient de la mise en œuvre de la GIRE ».</p>			
<p>Objectif spécifique : Contribuer à la réduction des effets des inondations grâce à la mise en place d'un mécanisme GIRE – PSE dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO).</p>	<p>Nombre de personnes appuyées par des projets de protection contre les inondations Cible : 170 000 personnes (dont 72 000 femmes)</p> <p>Taux de réduction du ruissellement d'eau Cible : Réduction de 15%</p>	<p>Comparatif des Données hydrologiques des débits d'eau des stations de Zagnanado et de Bonou</p>	<p>Absence de pluviométries extrêmes et de fortes perturbations hydrologiques provenant des autres sous-bassins versants de l'Ouémé ; Absence de défektivité des appareils de mesure</p>
<p>Résultat 1 : Le concept GIRE est connu et mis en œuvre par les populations.</p>	<p>Nombre de personnes qui ont adopté/pratiqué des actions GIRE Cible : Au moins 5.000 personnes dont 2 000 femmes</p>	<p>Rapport technique de mise en œuvre Rapport d'étude</p>	<p>Stabilité politique et sociale</p>
<p>Résultat 2 : Des mesures de régulation du flux hydrique du fleuve sont mises en place par les populations.</p>	<p>Nombre de personnes ayant adopté des mesures de régulation du flux hydrique Cible : Au moins 5 500 personnes dont 1 445 femmes <i>Détail :</i> . Au moins 1 500 personnes (dont au moins 500 femmes) ayant adopté des techniques de régulation du ruissellement . Au moins 3 600 personnes (dont au moins 720 femmes) impliquées dans la réalisation des micro-aménagements . Au moins 450 personnes (dont 225 femmes) mettant les bonnes pratiques sur l'extraction du sable</p>	<p>Enquête de terrain SIG répertorié</p>	<p>Absence d'extrêmes climatiques Absence de contraintes liées à la mise en œuvre des mesures identifiées</p>
<p>Résultat 3 : La Gouvernance GIRE est renforcée dans les communautés de la zone d'intervention.</p>	<p>Nombre de conflits d'utilisation des ressources en eau résolus Cible : Au moins 2 conflits</p>	<p>Témoignages Compte-rendus dans rapports</p>	<p>Absence de facteurs conflictuels exogènes</p>
	<p>Nombre de cadres de concertation (CCE - structures de préfiguration de CLE) fonctionnels Cible : Au moins 80 % des CCE provisoires appuyés (soit 14)</p>	<p>Lettres d'invitation / Fiches de présence</p>	<p>Prise en compte des membres des CCE par la DGEau</p>

Activités à développer	Moyens	Coûts
Résultat 1 : Le concept GIRE est connu et mis en œuvre par les populations.		
A1.1 Plan de sensibilisation et des outils-supports de communication	<u>Personnel</u> : Coordinateur CIDR, Chargé IEC-GIRE CREDEVA <u>Matériel</u> : Motos <u>Formation</u> : Renforcement de capacité sur la Boîte à Images PNE ; Formation sur ODK <u>Etudes</u> : - <u>Fournitures</u> : Matériels de sensibilisation-formation / Fournitures de bureau / Cartes A0 <u>Installations opérationnelles</u> : Bureau équipé	Personnel : 74 903 € Voyage : 18 911 € Equipement : 14 033 € Mise en œuvre : 301 514 € Total : 409 361 €
- 1.1.1 Réunions de concertation, réunions présentiels - 1.1.2 Boîte à images - 1.1.3 Emissions radios communautaires - 1.1.4 Production d'affiches/affichettes, panneaux électriques - 1.1.5 Production de vidéos didactiques		
A1.2 Mise en œuvre d'actions d'émulation		
- 1.2.1 Cartographie participative, Sessions de formation, terrain, réunion - 1.2.2 Jeux, jeu numérique, jeux radiophoniques - 1.2.3 Réalisation d'une action GIRE de proximité, concours		
Résultat 2 : Des mesures de régulation du flux hydrique sont mises en place par les populations.		
A2.1 Réalisation d'études et identification des techniques de régulation du flux hydrique les mieux adaptées	<u>Personnel</u> : Coordinateur CIDR, Chargé GDRN Africa Green Corporation <u>Matériel</u> : Motos <u>Formation</u> : Formation en ESS <u>Etudes</u> : Etudes techniques (Etudes hydrologique, Etude d'impact de la filière Sable, Etudes techniques préliminaires aux micro-aménagements) <u>Fournitures</u> : Matériels de sensibilisation-formation / Fournitures de bureau <u>Installations opérationnelles</u> : Bureau équipé	Personnel : 106 403 € Voyage : 18 911 € Equipement : 14 033 € Mise en œuvre : 812 268 € Total : 951 615 €
- 2.1.1 Etat des lieux des techniques de Conservation des Eaux et des Sols - 2.1.2 Consultance et contractualisation d'experts pour étude hydrologique, Réalisation de maquettes, Missions terrain et réunions - 2.1.3 Consultance et contractualisation d'experts pour étude d'impact de la filière Sable, Missions terrain et réunions - 2.1.4 Restitution en réunion et par radio, réunions de réflexion et de validation		
A2.2 Promotion des techniques de régulation du ruissellement		
- 2.2.1 Etablissement de modules de formation et supports de sensibilisation - 2.2.2 Sessions de formation - 2.2.3 Accompagnement Suivi sur le terrain		
A2.3 Mise en œuvre d'aménagements pilotes de régulation du ruissellement		
- 2.3.1 Etude technique, Réunions et Phase contractuelle - 2.3.2 Réalisation des micro-aménagements		
A2.4 Amélioration des techniques de prélèvement de sable		
- 2.4.1 Séances de formation, Etablissement de Plans d'extraction durable du sable - 2.4.2 Appui en équipements - 2.4.3 Réalisation d'aménagements		
A2.5 Appui à la structuration de la filière Sable durable		
- 2.5.1 Formations - 2.5.2 Réunions de réseautage		
Résultat 3 : La Gouvernance communautaire GIRE est renforcée dans les communautés de la zone d'intervention.		
A3.1 Appui à l'émergence des Comités Communautaires de l'Eau (CCE)	<u>Personnel</u> : Coordinateur CIDR, Chargé Gouvernance-GIRE CREDEVA <u>Matériel</u> : Motos <u>Formation</u> : Formation SIG <u>Etudes</u> : / <u>Fournitures</u> : Fourniture de bureau <u>Installations opérationnelles</u> : Bureau équipé	Personnel : 88 403 € Voyage : 18 911 € Equipement : 14 033 € Mise en œuvre : 386 836 € Total : 508 183 €
- 3.1.1 Réunions préliminaires - 3.1.2 Parcours terrain et réunions villageoises		
A3.2 Etablissement, réalisation et suivi des Plans d'actions communautaires (PCO) GIRE		

Activités à développer	Moyens	Coûts
<ul style="list-style-type: none"> - 3.2.1 Réunions, rédaction du Plan d'actions communautaires GIRE, séance de relecture - 3.2.2 Matérialisation sur le terrain - 3.2.3 Réalisation des actions GIRE et Suivi et contrôle 		
A3.3 Renforcement des CV GIRE pour leur communication et leur synergie internes		
<ul style="list-style-type: none"> - 3.3.1 Réunion et terrain pour établir le système d'alerte communautaire - 3.3.2 Exercices de simulation en cas d'inondation 		
A3.4 Réflexions sur la pérennisation financière, au suivi-évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - 3.4.1 Réunions de concertation - 3.4.2 Mission et formation CIRAD-IRD et Atelier d'échange - 3.4.3 Visites annuelles de suivi-évaluation - 3.4.4 Etablissement d'un SIG 		
A3.5 Diffusion du dispositif GIRE expérimenté pendant le projet		
<ul style="list-style-type: none"> - 3.5.1 Réunions de Capitalisation - 3.5.2 Rédaction et reproduction - 3.5.3 Etablissement de vidéo - 3.5.4 Atelier de diffusion 		

3. COUT DE L'ACTION ET MONTANT DEMANDE

Coût de l'action 2 000 000 Euros

Montant demandé 2 000 000 Euros

(Cf. fichier joint à la proposition complète)

4. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION

4.1. DESCRIPTION DES PARTENAIRES

Numéro IFU	3201641463811
Dénomination juridique complète (raison sociale)	Africa Green Corporation (Société Anonyme)
Nationalité	Béninoise
Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	<p>Projets en cours de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production et exportation du sésame biologique. - Production et exportation du soja biologique au Bénin. - Promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine des énergies renouvelables. <p>Projet sélectionné pour bénéficier de la subvention du PARASEP : Mise en place d'une unité semi-industrielle de transformation des noix de karité en beurre bio équitable destiné aux marchés européen et américain</p> <p>Services fournis en lien avec l'action proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Plan d'aménagement Opérationnel de la Bande Côtière du Bénin (PAOR), - Étude d'Impacts Environnementale et Sociale (EIES) du projet de construction et d'exploitation d'un centre emplisseur de gaz, un centre de revalidation de bouteille de gaz, un dépôt de lubrifiants et de parking pour véhicules gros porteurs à Sémé pour le compte d'Oryx Energie. - Analyse économique des Pôles d'Entreprises Agricoles du Projet 1000s+ - IFDC-BENIN
Historique de la coopération avec le demandeur	Les deux structures n'ont pas encore collaboré mais l'approche entrepreneuriale d'Africa Green Corporation intéresse beaucoup le CIDR.

Numéro IFU	6201810335663
Dénomination juridique complète (raison sociale)	Coalition pour la Recherche et le Développement Vert en Afrique (CREDEVA) porté par le Centre de Recherche et d'Expertise pour le Développement Local (CREDEL)
Nationalité	Béninoise
Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	<p>CREDEL a mené beaucoup d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des communautés à la base à travers plusieurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de Protection de la Communauté Urbaine de Cotonou face aux changements climatiques financé par le CRDI (Canada) et DfID (Grande-Bretagne) - Projet de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU) financé par la Banque Mondiale - Projet Paris-Cotonou-Abidjan pour l'aménagement des zones humides financé par l'Union Européenne - Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Communes (PADDC) financé par la GIZ - Etc. <p>Co-rédacteur de « Le projet de territoire de la Basse Vallée de l'Ouémé, un nouvel outil de la gouvernance territoriale au Bénin »</p>
Historique de la coopération avec le demandeur	Les deux structures ont déjà collaboré dans la formulation de projet de lutte contre les inondations au niveau de la ville de Porto-Novo.

4.2. PRINCIPES DE PARTENARIAT

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par la SNV. Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, la SNV exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention et compris ce que sera leur rôle dans l'action avant que la demande ne soit soumise à la SNV.
2. Tous les partenaires doivent avoir lu le modèle de contrat de subvention (annexe 11 des lignes directrices) et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée et en accepter les termes. Les partenaires donnent mandat au demandeur principal de signer le contrat avec la SNV et de les représenter dans toutes relations dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
3. Le demandeur doit se concerter régulièrement avec ses partenaires et les tenir complètement informés du déroulement de l'action.
4. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à la SNV
5. Les propositions de changements substantiels relatifs aux volets de l'action à laquelle ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires concernés avant d'être soumises à la SNV. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications à la SNV pour approbation.

Le demandeur et ses partenaires s'engagent à satisfaire aux principes de bon partenariat ci-dessus énoncés. A cet effet, ils doivent lire et approuver le contenu de la proposition de projet présentée à la SNV et signer la déclaration de partenariat selon le modèle présenté en Annexe 10 (annexe 10 jointe)

5. LISTE DE CONTROLE

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLI LES CRITERES CI-DESSOUS :	A compléter par le demandeur :	
Intitulé de la proposition :	Oui	Non
PARTIE 1 (ADMINISTRATIVE)		
1. Le formulaire correct de demande de subvention, publié au titre de cet appel à propositions, a été utilisé	X	
2. La déclaration du demandeur est remplie et dûment signée et envoyée avec le formulaire complet de demande de subvention	X	
3. La proposition est saisie et est en français	X	
4. Chacun des partenaires a rempli et signé une déclaration de partenariat et ces déclarations sont jointes Veillez indiquer « non applicable » (NA) s'il n'y a pas de partenaire	X	
5. Le budget est présenté dans le format requis, est libellé en EUR et est joint	X	
6. Le cadre logique est rempli et joint	X	
7. La durée de l'action est : Tous les projets doivent être conçus pour une période de mise en œuvre (maximale) de 30 mois pour les grands projets et de 18 mois pour les projets plus petits.	X	
8. La subvention demandée ne dépasse pas le maximum autorisé	X	
9. La subvention demandée est égale ou inférieure à 100% des coûts estimés éligibles totaux (pourcentage maximum autorisé)	X	
10. Le coût total du projet est-il supérieur à la subvention demandée ?		X
11. Si oui à la question 10, le cofinancement est-il déjà mobilisé ?		

6. DECLARATION DU DEMANDEUR POUR LA PROPOSITION COMPLETE

Le demandeur, représenté par le soussigné, mandataire du demandeur et, dans le cadre du présent appel à propositions, représentant également chaque partenaire éventuel, déclare par la présente que :

- le demandeur dispose, des compétences et qualifications professionnelles mentionnées dans Lignes directrices à l'attention des demandeurs ;
- le demandeur s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat contenu dans le formulaire de demande de subvention et les principes de partenariat ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire ;
- si la subvention est accordée, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le modèle de contrat de subvention annexé aux Lignes directrices à l'attention des demandeurs (Annexe 11) ;
- le demandeur et ses partenaires sont conscients que pour assurer la protection des intérêts financiers leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne.

Si des éléments figurant dans la note conceptuelle détaillée et dans la déclaration qui y est jointe ont dû être modifiés dans le formulaire de la proposition complète, le demandeur doit l'indiquer et le justifier.

Le demandeur déclare que les informations fournies dans le formulaire de proposition complète et dans la Déclaration sont correctes et n'ont pas varié par rapport à celles fournies dans la note conceptuelle détaillée et dans sa déclaration présentées pour la première phase de cet appel. En cas de changements comme spécifié au paragraphe ci-dessus (en gras), les modifications doivent être mentionnées et justifiées dans la présente déclaration.

Ceci entend que tout changement entre la note conceptuelle détaillée et le formulaire de proposition complète qui n'aurait pas été communiqué à la SNV peut conduire au rejet de la demande.

Signée au nom et pour le compte du demandeur :

Nom	Gilles PONSOT
Signature	
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Date	Le 10 décembre 2018

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des thèmes pressentis pour la sensibilisation Grand Public (A1.1)	37
Annexe 2 : Liste des thèmes pressentis pour la sensibilisation des Comités Communautaires de l'Eau (A3.1)	38
Annexe 3 : Tableaux décrivant les rôles du demandeur / des partenaires / des sous-traitants / des bénéficiaires finaux dans les 3 Résultats.....	39
Annexe 4 : Tableau de bord de suivi-évaluation du projet.....	44
Annexe 5 : Estimation du nombre de personnes jouissant de la mise en œuvre de la GIRE dans le projet	45

Annexe 1 : Liste des thèmes pressentis pour la sensibilisation Grand Public (A1.1)

1. Les contenus des lois et règlements sur la gestion des ressources en eau
2. Mesure 15 de la composante 2 du SDAGE vulgarisation de la politique de l'eau, du code de l'eau, du PANGIRE et du SDAGE dans le bassin de l'Ouémé
3. Mesure 77, composante 6.2 « Préservation de l'environnement » : sensibilisation sur les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles
4. Vulgarisation des dispositions du SDAGE dans l'ensemble du sous-bassin
5. Les menaces sur les ressources en eau
6. Identification des conflits de gestion des ressources en eau dans le sous-bassin
7. Sous-composante 6.2, Action 81 « étude et gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources lagunaires entre exploitants de sable, pêcheurs et maraîchers »
8. Identification par approche communautaire des périmètres de protection (zones de conflit d'usage; zone de prélèvement et de rejet ; zone à risque)
9. Recensement et analyse de l'efficacité des mesures communautaires de gestion des ressources
10. Mesure 83 « Sauvegarde des essences forestières, des plantes médicinales et promotion des produits forestiers non ligneux »
11. Mise en examen et internalisation des mesures préconisées par le SDAGE
12. Arrimage des mesures communautaires et institutionnelles de gestion des ressources en eau
13. Recensement des bonnes pratiques et vulgarisation à l'échelle du sous-bassin
14. Réflexion sur la mise en place d'une brigade communautaire de la protection des ressources en eau
15. Diagnostic pour l'élaboration de plans locaux d'adaptation (sous-composante 6.2 du SDAGE « Préservation de l'environnement »)
16. Sous -Composante 5.2, Action 58 « Elaboration et/ou mise en œuvre des plans de gestion intégrée et participative des plans d'eau »

NB : Les thématiques 4 à 12 sont la vulgarisation des résultats issus des études, des séances de concertation des CCE et de la cartographie participative

Annexe 2 : Liste des thèmes pressentis pour la sensibilisation des Comités Communautaires de l'Eau (A3.1)

1. Mécanisme et fonctionnement d'un Comité Communautaire de l'Eau (CCE)
2. Gestion des conflits : outils et approches
3. Rôle et responsabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de planification des ressources en eau
4. Démarches d'élaboration des SAGE mettant l'accent sur les points d'éveil des organisations de la société civile pour leur meilleure participation au moment de l'élaboration des SAGES par les structures étatiques
5. Démarche d'élaboration d'un plan local d'adaptation (activité prévue dans le SDAGE Ouémé)
6. Séance d'animation des CCE sur les thématiques ci-après :
 - Identification des conflits de gestion des ressources en eau dans le sous-bassin
 - Etude et gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources lagunaires entre exploitants de sable, pêcheurs et maraîchers (sous-composante 6.2 : Action 81)
7. Identification par approche communautaire des périmètres de protection (zones de conflit d'usage; zone de prélèvement et de rejet ; zone à risque)
8. Recensement et analyse de l'efficacité des mesures communautaires de gestion des ressources
9. Sauvegarde des essences forestières, des plantes médicinales et promotion des produits forestiers non ligneux (mesure 83)
10. Mise en examen et internalisation des mesures préconisées par le SDAGE
11. Arrimage des mesures communautaires et institutionnelles de gestion des ressources en eau
12. Recensement des bonnes pratiques et vulgarisation à l'échelle du sous-bassin
13. Réflexion sur la mise en place d'une brigade communautaire de la protection des ressources en eau
14. Diagnostic pour l'élaboration de plans locaux d'adaptation (sous-composante 6.2 du SDAGE « Préservation de l'environnement »)
15. Elaboration et / ou mise en œuvre des plans de gestion intégrée et participative des plans d'eau (Sous Composante 5.2, Action 58)

Annexe 3 : Tableaux décrivant les rôles du demandeur / des partenaires / des sous-traitants / des bénéficiaires finaux dans les 3 Résultats

Demandeur / CIDR	Africa Green Corporation	CREDEVA	Prestataires	Bénéficiaires
-------------------------	---------------------------------	----------------	---------------------	----------------------

Résultat 1

A1.1. Plan de sensibilisation et des outils-soutports de communication Sensibilisation à la GIRE					
Etablissement et révision annuelle du plan de sensibilisation	Appui méthodologique Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta	Implication pour les zones de Plateau	Source de proposition et validation	Formateur	
Acquisition-Duplication et Remise à niveau des animateurs/trices sur la boîte à images	Suivi-Contrôle		Receveur de l'outil et de la formation		
Réalisation des sessions de sensibilisation	Suivi-Contrôle	Implication sur la problématique CES	Animateurs des sessions	Prestataire pour projection de vidéos/documentaires	Groupes organisés : Receveurs des sessions
Adaptation de la boîte à images et réalisation de vidéo	Appui méthodologique	Implication sur la problématique CES	Auto-évaluation, sources de propositions et validation	Etablissement de nouvelles images Réalisation de la vidéo	Groupes organisés test : Participation à des sessions tests
Formation des journalistes des radios communautaires	Appui méthodologique		Source de proposition	Formateur	Journalistes : receveur de la formation
Réalisation des Emissions	Suivi-Contrôle	Implication sur la problématique CES	Participations des animateurs	Journalistes : Acteurs de l'action	Population : Récepteurs des émissions
Etablissement d'affiches / panneaux de sensibilisation	Appui méthodologique	Implication sur la problématique CES	Source de proposition Animateurs : dépôt au lieu d'affichage	Proposition de conception et finalisation	Population : Lecteurs des affiches
A1.2 Mise en œuvre d'actions d'émulation					
Formation au GPS et à ODK	Sélection et Suivi-Contrôle		Receveurs de la formation	Open Street Map ; formateurs	Jeunes : Receveurs de la formation
Délimitation des zones d'usage		Avis	Acteurs de la délimitation	Open Street Map ; Appui méthodologique	Jeunes : Participation active à la délimitation
Etablissement du SIG Etablissement des cartes provisoires et Finalisation des cartes	Choix du SIGiste		Suivi	Etablissement et mise à jour du SIG	
Sessions de validation des cartes			Animateurs des sessions	Mise à jour du SIG	Participation active
Adaptation et duplication de jeux adaptés	Appui méthodologique		Source de proposition et validation	Réalisation	
Création d'un jeu numérique	Source de proposition		Appui méthodologique	Développeur informatique	Jeunes : utilisateurs de l'application
Jeux radiophoniques / Jeux concours dotés de prix	Appui méthodologique		Acteurs de l'activité		Jeunes : participant.e.s et lauréat.e.s
Appui aux actions GIRE de proximité par les groupes structurés	Appui méthodologique		Animateurs des sessions et suivi-contrôle	Prestataires	Groupes structurés : suivi-contrôle

Demandeur / CIDR	Africa Green Corporation	CREDEVA	Prestataires	Bénéficiaires
-------------------------	---------------------------------	----------------	---------------------	----------------------

A2.1 Réalisation d'études et référentiel des techniques de régulation du flux hydrique

Etat des lieux et choix des techniques de gestion et de conservation des terres	Appui méthodologique	Responsable de la conduite de l'étude	Collecte de données par les animateurs		Fourniture des données de terrain nécessaires pour la réalisation de l'étude
Consultance d'experts pour étude hydrologique	Responsable de la sélection et du suivi-contrôle	Appui technique et contrôle de qualité		Expert : réalisation de l'étude Cartographie SIG	
Construction d'une maquette en relief	Appui méthodologique	Responsable	Conseil		
Sensibilisation des structures de collecte de sable	Suivi-Contrôle Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta		Sélection et Suivi-Contrôle Facilitateurs de l'enquête terrain Vulgarisateurs des résultats	Prestataire : Réalisation de l'étude	Participation à l'enquête Destinataires finaux du résumé
Accompagnement d'un expert technicien Sable	Responsable de la consultance		Responsable technique de l'expert	Expert : accompagnement sur le long terme	
Réunions spécifiques sur la Filière Sable			Animation		Structures de collecte de sable : destinataire
Etude Sable	Responsable de la consultance		Responsable technique de la consultance	Expert : réalisation de l'étude	Participation active à l'étude
Session de réunions villageoises	Suivi-Contrôle	Responsable	Accompagnement dans l'animation		Bénéficiaires

A2.2 Promotion des techniques de régulation du ruissellement

Réunions préliminaires de sélection des bonnes pratiques	Suivi-Contrôle	Responsable	Accompagnement dans l'animation		Bénéficiaires
Actions de sensibilisation-formation incluses dans le RI1.1	Suivi-Contrôle	Responsable	Facilitateurs dans l'organisation de la formation		Bénéficiaires
Elaboration de modules de formation	Suivi-Contrôle	Responsable			
Formation/sensibilisation des acteurs clés	Suivi-Contrôle	Responsable	Facilitateurs dans l'organisation de la formation		Bénéficiaires
Appui à la mise en œuvre des techniques de régulation du ruissellement sur deux sites par communes	Suivi-Contrôle				
Suivi de l'application des techniques de régulation du ruissellement	Suivi-Contrôle	Suivi-Contrôle ponctuel	Suivi de l'application des techniques retenues par les animateurs		Bonne application des techniques

A2.3 Mise en œuvre d'aménagements pilotes de régulation du ruissellement

Etude préliminaire sur site	Appui méthodologique	Responsable de la procédure d'identification de sites	Appui à l'identification des sites par les animateurs	Expert : réalisation des études préliminaires	Fourniture des données de terrain nécessaires pour l'identification de site (autorités)
-----------------------------	----------------------	---	---	---	---

	Demandeur / CIDR	Africa Green Corporation	CREDEVA	Prestataires	Bénéficiaires
					communales et villageoises, les producteurs, etc.)
Ateliers communautaires de choix/validation des micro-aménagements et des sites	Suivi-Contrôle	Responsable	Accompagnement dans l'animation		Bénéficiaires
Etudes de faisabilité techniques	Responsable de la sélection et du suivi-contrôle	Appui technique et contrôle de qualité		Expert : réalisation des études de faisabilité	
Construction des micro-aménagements	Suivi-Contrôle	Responsable	Appui à la mobilisation de la main d'œuvre locale	Main d'œuvre locale Cartographie SIG	Suivi
Mise en place d'un mécanisme de suivi/gestion des micro-aménagements	Suivi-Contrôle	Responsable	Accompagnement dans l'animation		Bénéficiaires
Conseil et suivi de l'entretien/gestion des micro-aménagements	Suivi-Contrôle	Responsable	Accompagnement dans l'animation		Bénéficiaires

A2.4 Amélioration des techniques de prélèvement de Sable

Sensibilisation et formation des structures de collecte de sable	Suivi-Contrôle Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta		Réalisateur de l'activité		Structures de collecte de sable : destinataire
Réunion de priorisation de l'action GIRE-Sable			Animateur		Structures de collecte de sable : participation active
Réalisation de l'action GIRE-Sable	Suivi-Contrôle		Appui ponctuel de vérification	Prestataires : Construction	Structures : suivi-contrôle de proximité
Appui en équipements pour une extraction durable	Responsable du choix des prestataires Suivi-Contrôle				

A2.5 Appui à la structuration de la filière Sable durable

Formation ESS	Choix du prestataire	Bénéficiaire	Bénéficiaire	Prestataire : réalisation de la formation	
Session de formation ESS aux groupements	Suivi-Contrôle	Co-animateur	Co-animateur		Structures de collecte de sable : destinataire
Réseautage entre les organisations d'extraction de sable sur le long du fleuve	Suivi-Contrôle Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta		Facilitateurs		Structures de collecte de sable : destinataire

Résultat 3

A3.1 Appui à l'émergence des CCE

Réunions préliminaires	Organisateur Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta	Participant actif	Participant actif		
Définition des aires de responsabilités des CCE	Appui méthodologique		Animation de la délimitation		Acteurs Locaux de l'Eau : Proposition et validation
Constitution d'un noyau CCE	Appui méthodologique		Repérage des acteurs motivés		Acteurs Locaux de l'Eau : Validation
Réflexions sur la	Appui		Animation des		Membres des

	Demandeur / CIDR	Africa Green Corporation	CREDEVA	Prestataires	Bénéficiaires
pérennisation financière de leur fonctionnement	méthodologique		réflexions		CCE : réflexions et mise en œuvre
A3.2 Etablissement, réalisation et suivi des Plans d'actions communautaires GIRE					
Adhésion de tous les acteurs de l'eau	Appui méthodologique Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta		Accompagnement des CCE		CCE : réalisation de l'activité
Réunions de concertation	Appui méthodologique		Animation des réunions		CCE : proposition et validation
Rédaction des Plans d'actions communautaires GIRE et résumé / traduction / validation / diffusion	Appui méthodologique		Acteur de l'activité		CCE : proposition et validation
Matérialisation des Plans sur le terrain	Contrôle et suivi des achats		Suivi de la réalisation		CCE : proposition, validation et participation à la mise en œuvre
Organisation du Suivi-Contrôle des Plans			Animation de l'activité		CCE : proposition, validation et mise en œuvre
Réunion de priorisation de l'action GIRE Réalisation de l'action GIRE	Responsable des Appels d'offre Suivi-Contrôle	Avis et suivis ponctuels	Facilitation de l'activité	Prestataire : Réalisation des activités GIRE	CCE : implication dans le choix du prestataire et le suivi des travaux
A3.3 Renforcement des CCE pour leur communication et leur synergie internes					
<i>Mise en place d'un système d'alerte communautaire</i>					
Information et désignation de personnes relai dans les CCE	Appui méthodologique		Animation de l'activité		CCE : proposition et validation
Définition des procédures du système d'alerte entre CCE et vers le SAP	Appui méthodologique		Animation de l'activité		CCE : proposition et validation
<i>Exercices de simulation d'inondations</i>					
Définition de la méthodologie de simulation	Appui méthodologique Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta		Réalisation de l'activité		CCE et autres Assoc : participation à la réflexion
Exercice de Simulation	Appui méthodologique		Réalisation de l'activité		CCE et autres Assoc : Acteurs
A3.4 Réflexions sur la pérennisation financière du dispositif GIRE et de son suivi-évaluation					
<i>Réflexions sur la pérennisation financière du dispositif GIRE</i>					
Sensibilisation et réflexions PSE	Réalisation de l'activité Lien avec PROTOS-ANTEA	Participation	Facilitateur		CCE : Bénéficiaires et source de proposition
Formation PSE par l'IRD-CIRAD	Coordination	Bénéficiaires	Bénéficiaire		CCE : Bénéficiaires
Atelier d'échange PSE	Coordination Lien avec PROTOS-ANTEA	Participation	Appui dans l'animation et la logistique		CCE : Bénéficiaires
<i>Suivi-Evaluation du dispositif GIRE</i>					
Réunions de concertation du Comité communautaire du	Appui méthodologique		Réalisation de l'activité		CCE : participation active

	Demandeur / CIDR	Africa Green Corporation	CREDEVA	Prestataires	Bénéficiaires
sous-bassin versant					
Réalisation de visites annuelles de terrain	Réalisation de l'activité	Participation	Facilitateur		CCE : participation active
A3.5 Diffusion du dispositif GIRE expérimenté pendant le projet					
Réunions d'auto-mémorisation	Appui méthodologique et animateur de l'activité Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta	Participation active	Participation active		Participation active
Atelier de rédaction	Appui méthodologique et animateur de l'activité	Participation active	Participation active		
Reprographie et diffusion	Réalisateur de l'action				
Réalisation de documentaires	Réalisateur de l'action	Participation	Participation		Participation
Atelier de Diffusion	Réalisateur de l'action Lien avec les autres acteurs GIRE-OmiDelta	Participation active	Participation active		Participation active

Annexe 4 : Tableau de bord de suivi-évaluation du projet

Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Objectif de mesure	Méthode de mesure	Fréquence de mesure	Responsables de la collecte	Coûts totaux prévus pour la collecte
Objectif global :					
Contribuer à ce que «Les populations pauvres et vulnérables vivant dans le Delta de l’Ouémé bénéficient de la mise en œuvre de la GIRE ».					
Objectif spécifique :					
Contribuer à la réduction des effets des inondations grâce à la mise en place d’un mécanisme GIRE – PSE dans la Basse et Moyenne Vallée de l’Ouémé (BMVO).					
Nombre de personnes appuyées par des projets de protection contre les inondations	Cible : 170 000 personnes (dont 72 000 femmes)	Estimation selon l’Annexe 5 ci-après	Année 2 et 3	CIDR	Enquête Globale de 2000€/an
Taux de réduction du ruissellement d’eau	Cible : Réduction de 15%	Relevé à la station Amont Relevé à station Aval Différence	Début et Fin de projet	CIDR	Données libres d’accès
Résultat 1 : Le concept GIRE est connu et mis en œuvre par les populations.					
Nombre de personnes sensibilisées qui ont adopté/pratiqué des actions GIRE	Cible : Au moins 5.000 personnes dont 2 000 femmes	Enquête de terrain avec localisation sur SIG	Année 2 et 3	Prestataire enquêteur Saisie SIG : Prestataire Analyse : CIDR	Enquête globale
Résultat 2 : Des mesures de régulation du débit hydrique sont mises en place par les populations.					
Nombre de personnes ayant adopté des mesures de régulation du flux hydrique	Cible : Au moins 5 500 personnes dont 1 445 femmes	Enquête de terrain avec localisation sur SIG	Année 2 et 3	Prestataire enquêteur Saisie SIG : Prestataire Analyse : CIDR	/
Résultat 3 : La Gouvernance communautaire GIRE est renforcée dans les communautés de la zone d’intervention.					
Nombre de conflits d’utilisation des ressources en eau résolus	Cible : Au moins 2 conflits	Comptage à partir de Compte-rendu	Année 2 et 3	Compte-rendu : CREDEVA Analyse : CIDR	/
Nombre de cadres de concertation (CCE - structures de préfiguration de CLE) fonctionnels	Cible : Au moins 80 % des CCE appuyés (soit 14)	Enquête de terrain et Compte-rendu	Toutes les années	Compte-rendu : CREDEVA Analyse : CIDR	/

Annexe 5 : Estimation du nombre de personnes jouissant de la mise en œuvre de la GIRE dans le projet

Bénéficiaires directs	Bénéficiaires indirects
Groupes organisés : 2 personnes de 12 groupes organisés présents dans chacun des 39 arrondissements de la zone d'intervention Total : env. 950 personnes (dont 475 femmes)	Membres des groupes organisés : 15 personnes des 12 groupes organisés présents dans chacun des 39 arrondissements Total : 7 000 personnes (dont 3 500 femmes)
	Personnes sensibilisées par les groupes sensibilisés : Moyenne de 5 personnes par famille. Total : 35 000 personnes (dont 17 000 femmes)
Spectateurs actifs de vidéos dans les villages : 50 personnes dans 300 villages Total : 15 000 personnes (dont 4 500 femmes)	Personnes ayant aperçu les vidéos, écouté les émissions radio et vus les affiches et panneaux d'affichage : 50% de la population adulte de la zone d'intervention (population totale adulte estimée à 200 000 personnes) Total : 100 000 personnes (dont 40 000 femmes)
Groupes organisés CES : 2 membres de 100 groupes organisés Total : 200 personnes (dont 60 femmes)	Membres des groupes organisés sensibilisés aux CES : 15 personnes des 100 groupes cibles Total : 1 500 personnes (dont 500 femmes)
Bénéficiaires des micro-aménagements : 6 aménagements réalisés ; 1 aménagement réalisé sur environ 300 ha en moyenne ; superficie moyenne par personne de 0.5ha Total : 3 600 personnes (dont 720 femmes)	
Bénéficiaires des actions sur la filière Sable : 3 groupements appuyés par commune (3) de 10 membres Total : 90 personnes (dont 35 femmes)	Membres des familles des personnes appuyées : Moyenne de 5 personnes par famille Total : 450 personnes (dont 225 femmes)
Membres des CCE : 3 CCE par commune (6) de 15 membres Total : 270 personnes (dont 80 femmes)	
Bénéficiaires des Actions GIRE : 75 personnes par CCE (18) Total : 1 350 personnes (dont 400 femmes)	Membres des familles des personnes appuyées : Moyenne de 5 personnes par famille Total : 6 750 personnes (dont 3 375 femmes)
Atelier de diffusion : 100 personnes invitées (dont 30 femmes)	Personnes sensibilisées par les personnes ayant assisté à l'atelier : 5 personnes par invités Total : 500 personnes (dont 150 femmes)
Total général: Environ 21 500 personnes dont 6 300 femmes	Environ 150 000 personnes dont 65 500 femmes